



RESSOURCES

POUR LE DÉBAT



L'AGRICULTURE DURABLE

PAROLES

« À quoi ça sert de conserver un beau décor si les acteurs ne sont plus là ? Une petite structure engorge moins le marché. Autonome et économe, elle utilise moins d'énergie et respecte mieux l'environnement. Elle consomme moins de ces aides publiques qui n'ont pu empêcher la diminution de l'emploi agricole et favorisent la capitalisation, qui sera pénalisante à la transmission. Bien sûr, les aides restent légitimes, mais à condition de servir de levier aux changements qu'on attend de nous. »

Loïc Chauvin, producteur laitier en Mayenne

« C'est très important pour moi de montrer aux jeunes une image positive du métier et de pouvoir vivre en évitant le piège de l'accumulation des moyens de production qui est aujourd'hui monnaie courante en agriculture. »

Pierre-Yves Aignel, producteur laitier en Côtes d'Armor

« La conception descendante, avec en haut, celui qui sait et, en bas, le paysan qui exécute, est un système qui a été et qui est toujours efficace lorsqu'il s'agit de vulgariser un modèle de production. Lorsqu'il n'y a pas justement un modèle à promouvoir, mais qu'il y a à imaginer d'autres formes de production, l'avantage revient plutôt au groupe de base avec sa dynamique : on met en commun l'imagination, les expériences. Aujourd'hui, ces groupes de développement sont un espace de liberté pour inventer de nouveaux systèmes de production plus économes et plus durables ».

Jean-Yves Griot, ancien paysan en Mayenne, premier président du Réseau Agriculture Durable

« La recherche de l'autonomie dans la prise de décision et dans l'utilisation des intrants ; une approche globale de l'exploitation, afin de prendre en compte les dimensions environnementale et sociale de l'activité agricole ; le désir de maîtriser son développement et de participer au développement local de sa zone. Ces éleveurs considèrent qu'ils ont un rôle à jouer en termes d'aménagement du territoire et de revitalisation du milieu rural ; se sentir bien dans sa peau. »

Emmanuelle Boudier, ingénieur agronome

L'AGRICULTURE DURABLE : FAIRE MIEUX AVEC MOINS

UNE NOUVELLE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE... ET ALIMENTAIRE.

Depuis plus d'une trentaine d'années, l'agriculture intensive ou « productiviste », connaît une crise profonde. Crise sociale avec en France la disparition annuelle de près de 30 000 exploitations agricoles : des 1 588 000 exploitations agricoles existantes en 1970, il n'en restait plus que 440 000 en 2016. « Des campagnes vidées par l'agro-industrie de leurs paysans perdent leur humanité tout autant que leur nature. »¹.

Nous assistons également à une crise écologique : pollution de l'eau, de l'air, des sols, destruction des écosystèmes avec toutes les conséquences que cela implique : inondations, tempêtes, etc. Et aussi uniformisation des paysages. Crise écologique indissociable d'une crise sanitaire, liée par exemple à l'emploi massif des engrais et des pesticides. Crise alimentaire enfin, avec la baisse de qualité des produits et des inégalités renforcées d'accès à l'alimentation.

Néanmoins, dès l'apparition des effets néfastes de l'agriculture intensive, des agriculteurs se sont mobilisés pour inventer d'autres modèles agricoles, comme l'Agriculture Durable, rendant possible la préservation d'une relation pérenne entre les sociétés et la nature.

L'Agriculture Durable est avant tout une démarche, un moyen de réflexion sur le devenir des fermes et plus largement sur la vie des campagnes de demain. Elle repose sur les trois piliers de la durabilité : une agriculture économiquement viable, socialement équitable, et écologiquement responsable.

Cela se traduit par des systèmes de production à taille humaine, liés au sol, économes en intrants comme en moyens de production, qui prouvent qu'il est désormais plus viable et vivable de produire autrement qu'en générant de l'exclusion sociale et en dégradant la qualité de l'eau, de l'air, du sol et des paysages.

Le réseau CIVAM rajoute que toute personne a droit à une alimentation saine et de qualité et que la gestion de l'espace et des modes de production doit être menée par tous les acteurs des territoires.

1. P. Rousset, « Se laisser questionner par l'enjeu écologique », in M. Löwy (coord.), *Écologie et Socialisme*, Syllepse, 2005, p. 118.

NOURRIR, PRÉSERVER, EMPLOYER LES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE DURABLE

Le réseau CIVAM a créé le diagnostic de durabilité² afin d'animer la réflexion sur la durabilité d'un système de production. Il propose plusieurs indicateurs qui sont autant de portes d'entrée pour animer une mise en discussion des pratiques agricoles avec une approche globale.

LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ÉCONOMES ET AUTONOMES

S'inscrire dans une démarche d'Agriculture Durable c'est changer de logique de production : rechercher l'efficacité économique, c'est-à-dire la création de valeur, plutôt que produire le plus possible par tous les moyens. Cela se traduit par des systèmes économes et autonomes, qui favorisent les processus biologiques pour produire des aliments de qualité et des activités viables et vivables.

Il s'agit de prendre en compte les 3 dimensions de la durabilité dans le système de production : économique, sociale, environnementale, sans oublier les impacts délocalisés par le système de production :

- en amont du fait des achats de biens et services pour l'activité de production : impacts fonciers, environnementaux, mais aussi sur les rapports sociaux de production.

- en aval du fait de la délégation des activités de transformation et de distribution pour aller jusqu'à l'alimentation des consommateurs.

L'AUTONOMIE DE DÉCISION DES AGRICULTEURS

Au cœur des systèmes de production, il y a des personnes, sur leur ferme, dans un territoire (environnement physique, climatique, naturel, socio professionnel, culturel...), dans un environnement plus global (filières, prix, normes, règles, politiques...). Il revient à chaque agriculteur de mettre en cohérence ses pratiques avec son contexte, trouver un équilibre entre les différentes dimensions de la durabilité de son système, son projet professionnel et son projet de vie.

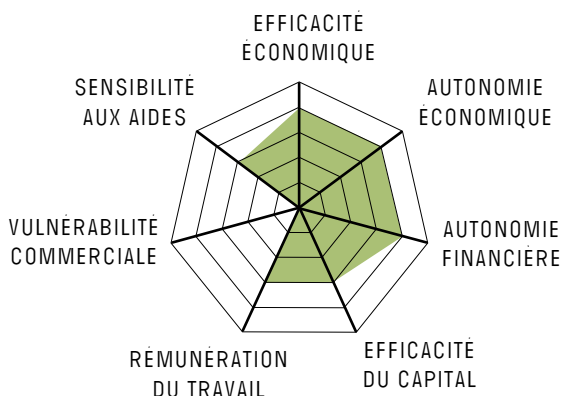
L'agriculture durable n'est donc pas une démarche injonctive sur les pratiques à mettre en œuvre, comme un label ou un cahier des charges (caractère statique). Elle vise à développer l'autonomie de décision des agriculteurs pour progresser sans cesse, se mettre en anticipation pour répondre aux défis du développement durable. ■

2. agriculture-durable.org
(> L'agriculture durable > Évaluer la durabilité).

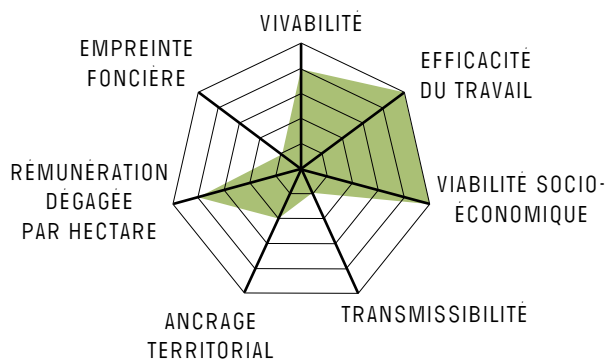
LE DIAGNOSTIC DE DURABILITÉ D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION

Une ferme en bovin lait filière longue – Synthèse sous forme de « radars » d'un diagnostic de durabilité. Les 21 indicateurs permettent de balayer les différents aspects de la durabilité de la ferme³.

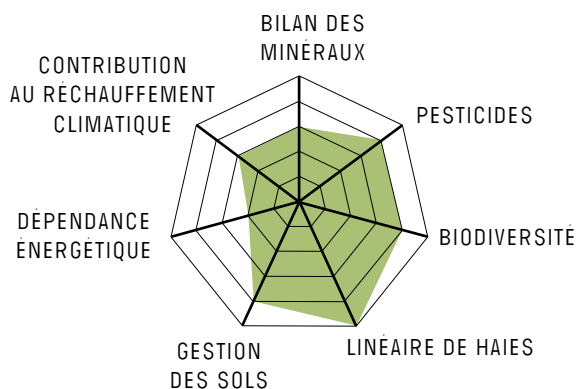
Durabilité économique



Durabilité sociale

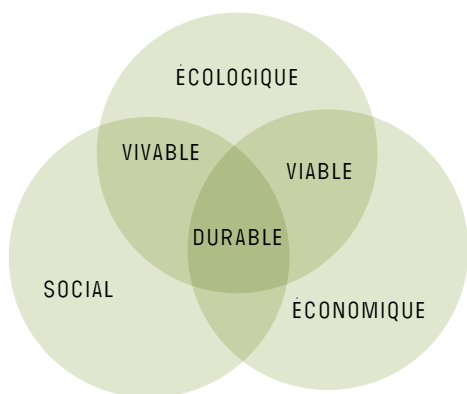


Durabilité environnementale



3. La prochaine version du diagnostic proposera une réflexion sur l'accessibilité des produits.

L'AGRICULTURE DURABLE



CHIFFRES (EN FRANCE)

- 150 kg/an/habitant de pertes et gaspillages de productions agricoles :
1/3 par la production,
1/3 par la transformation et la distribution,
1/3 par la consommation.
- 73 milliers de tonnes de produits phytos vendus en 2016, pour 2 882 produits différents.
- + 17,8% de recours aux produits phytos entre les périodes 2009-2011 et 2013-2015.
- 75% de l'alimentation mondiale basée sur douze plantes et cinq espèces animales.
- 100 races d'animaux de ferme ont disparu entre 2000 et 2014.
- 22 à 37% : la part de l'alimentation dans les émissions de gaz à effet de serre.

CGDD, 2018

POUR ALLER PLUS LOIN

Chiffres clefs

- **Environnement & agriculture. Les chiffres clés**, CGDD, Édition 2018. eaufrance.fr

Publications

- **À la recherche d'une agriculture durable, études de systèmes herbagers économes en Bretagne**, ALARD Valérie, BERANGER Claude, JOURNET Michel, Éditions INRA, 2006.
- **L'agro-écologie, bases scientifiques d'une agriculture alternative**, ALTIERI Miguel, Editions Debard, 1986.
- **Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale**, COCHET Hubert, DEVIENNE Sophie, *Cahiers Agriculture* n°6, nov-déc 2006.
- **Portraits de fermes**, Collectif « Pour une autre PAC ». pouruneautrepac.eu (> Les portraits)
- **Paysans de la parcelle à la planète**, DELEAGE Estelle, Éditions Syllepse. Socio-anthropologie du Réseau Agriculture Durable, 2004.
- **Analyser le fonctionnement d'une exploitation, Mémento de l'agronome**, DEVIENNE Sophie, WYBRECHT Bertrand, CIRAD, GRET, Ministère des Affaires étrangères, Paris, 2002, pp. 345-372.
- **Les projets de développement agricole, Manuel d'expertise**, DUFUMIER Marc, CTA, Karthala, Paris, 1996.
- **Des prairies et des hommes, Les systèmes herbagers économes du Bocage Poitevin : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin**, GARAMBOIS Nadège, Thèse AgroParisTech, mai 2011.
- **Histoire des agricultures du Monde**, MAZOYER Marcel, ROUDART Laurence, Paris, Le Seuil (Ed.), 1997, 534 p.
- **Le Réseau Agriculture Durable des CIVAM, présentation ; systèmes économes et autonomes ; missions**. MORINEAU Jacques, Séminaire Grandes cultures économes, Palais du Luxembourg, Paris, 13/02/12. agriculture-durable.org
- **Pour une agriculture plus économe et plus autonome**, POLY Jacques, rapport INRA, polycopié, 1978, 65 p.

Ressources CIVAM - Réseau Agriculture Durable

- **Le diagnostic de durabilité**, agriculture-durable.org (> L'agriculture durable > Évaluer la durabilité)
- **Les cahiers techniques**, agriculture-durable.org (> Ressources > Les cahiers techniques)
- **Les synthèses de l'observatoire technico-économique de systèmes herbagers**, agriculture-durable.org (> L'agriculture durable > L'observatoire technico-économique)
- **Produire autonome et économe : c'est bon pour l'environnement, le revenu, l'emploi. Un enjeu décisif en production laitière**, réédition augmentée, 2013.
- **Socle commun de la durabilité**, INPACT. agriculture-durable.org

Films

- **« Pourquoi/Comment produire économe et autonome »**, agriculture-durable.org (> Ressources > Les vidéos > Pourquoi, comment produire économe)
- **« On est passé à l'herbe »**, <https://www.youtube.com/watch?v=LZA1vEGz14Q>

L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

PAROLES



« On avait honte d'y aller. Enfin, mon père y allait parce que concrètement on en avait besoin [...] et nous, on essayait toujours de se trouver une excuse pour ne pas y aller avec lui. »

*Muriel Scribot dans le film Joseph Wresinski
50 ans de combat contre la misère, 2008*

« Au pauvre non-méritant on applique encore des techniques assistantielles, dissuasives, destinées à tester la réalité de ses besoins, la baisse des prestations devant aider les gens à s'en sortir, la mise au travail des bénéficiaires de l'aide sociale correspondant à une entreprise de moralisation. L'aide alimentaire, fortement stigmatisante pour les receveurs, même si elle s'avère aujourd'hui incontournable, ne fait qu'accentuer cette tendance-là. »

Alain Clément, Faut-il nourrir les pauvres?, 2009

« La honte d'avoir faim [...] ne peut surgir que dans une société qui nie les principes de "production de la faim" sur laquelle elle repose. Seul l'examen des causes sociales de cette précarité alimentaire peut permettre d'en saisir toute l'ampleur. »

*Anne-Elène Delavigne et Karen Montaigne,
De la honte d'avoir faim dans un pays riche, 2008*

UN ANGLE DE VUE

En France, une personne sur cinq serait en situation d'insécurité alimentaire¹.

La principale réponse apportée à cette situation aujourd'hui est l'aide alimentaire : 5,5 millions de personnes y ont eu recours en France en 2018. Elle prend différentes formes : de la soupe populaire aux épiceries sociales, en passant par des colis alimentaires ou des chèques services et concerne des catégories très diverses de population : travailleurs pauvres, retraités, étudiants, familles monoparentales... et des agriculteurs²... Elle est assurée par de nombreuses associations, parmi lesquelles quatre grands réseaux (les Restaurants du cœur, la Croix rouge, le Secours populaire, les banques alimentaires) et une multitude de petites associations, sans oublier que de nombreuses structures d'hébergement social fournissent des repas³. Les dons en nature et le bénévolat y jouent un rôle prépondérant⁴.

Malgré cela, il subsiste des situations de non-recours⁵ et des « zones blanches » non desservies, notamment en milieu rural⁶.

Mais au-delà de l'aide d'urgence, le recours à l'aide alimentaire s'inscrit bien souvent dans le temps (1 ménage sur 2 y a recours depuis plus de 2 ans et 1 ménage sur 4 depuis plus de 5 ans⁷, posant alors de nouveaux enjeux.

En effet, les produits disponibles ne permettent pas toujours d'assurer l'équilibre alimentaire, comme le montrent les travaux sur la santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire⁸, ni de satisfaire les préférences alimentaires des bénéficiaires, les aliments étant le plus souvent non choisis et leur qualité jugée mauvaise. Une précarité alimentaire qui s'inscrit dans la durée fragilise également les fonctions sociales, parentales, conviviales de l'alimentation⁹.

1. Baromètre de la pauvreté Ipsos/Secours populaire, sept. 2018.

2. Paturel Dominique, Marajo-Petitzon Élodie et Chiffolleau Yuna, La précarité alimentaire des agriculteurs, Pour 2015/1 (n° 225), pages 77 à 81. [cairn.info](#)

3. CNA, 2012 / DGCS, 2016.

4. Sénat, 2018.

5. AREAS-ORS, 2017.

6. Guide pratique « Gérer et Animer une aide alimentaire en milieu rural », Banques alimentaire et Fondation Avril, 2018.

7. Étude Abena 2, 2011-2012.

8. Idem.

9. ATD Quart Monde, 2014.

Elle interroge la fonction citoyenne de l'alimentation : quelle place dans la société pour quelqu'un qui ne parvient pas à subvenir lui-même à ses besoins ?

Le caractère disqualifiant ou stigmatisant du don alimentaire est souvent mis en avant par ceux qui y ont recours¹. Il est lié au processus de don sans contrepartie², mais aussi à l'itinéraire des produits qui arrivent à l'aide alimentaire en bout de chaîne, ses consommateurs se trouvant associés à des produits « déclassés », « au rebut »³. Source de stigmatisation également, les contrôles qui permettent de déterminer qui a droit à l'aide, réalisés généralement par des bénévoles, sont souvent vécus comme trop intrusifs par les bénéficiaires⁴. Ainsi, c'est souvent un sentiment de honte qui domine. Du côté des bénévoles, l'inscription de l'aide dans la durée démobilise, de l'animosité peut même se développer vis-à-vis des bénéficiaires qui n'investissent pas la relation d'aide et traduiraient l'absence de volonté de « s'en sortir »⁵.

Ainsi, autour de la précarité alimentaire et de son seul recours, l'aide alimentaire, s'exercent des formes de violences symboliques, mais aussi physiques, l'aliment étant indissociable du corps⁶.

CHIFFRES (EN FRANCE)

- **1 personne sur 5 en situation d'insécurité alimentaire en France aujourd'hui.** – IPSOS
- **5,5 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2018, c'est deux fois plus qu'en 2008.** – DGCS
- **1 bénéficiaire sur 5 a recours à l'aide alimentaire depuis plus de 5 ans.** – ABENA
- **200 000 bénévoles associatifs dans les dispositifs d'aide alimentaire** – Sénat
- **465 millions d'euros, c'est l'argent public investi chaque année dans l'aide alimentaire, via le FEAD, les subventions nationales, l'aide des CCAS-CIAS et la défiscalisation.**

– Sénat

QUEL EST LE COÛT AUJOURD'HUI DE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Un rapport du sénat de 2018 l'estime à 1,5 milliards d'euros par an, dont un tiers correspond aux dons en nature et un tiers au bénévolat. Le dernier tiers, soit 465 M€, correspond à l'argent public injecté dans l'aide alimentaire :

• **73 millions d'euros** proviennent chaque année du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et sont orientés vers les 4 grands opérateurs de l'aide alimentaire (les Restos du coeur, la Croix rouge, le Secours populaire, les banques alimentaires). Ils permettent l'achat de denrées via un système d'appel d'offres contrôlé par l'État⁷.

• **52 millions** correspondent aux subventions nationales, notamment vers les épiceries sociales, et à l'aide alimentaire déconcentrée.

• L'aide fournie par les CCAS et CIAS est évaluée à **122 millions d'euros**.

• **Le reste, soit 218 millions d'euros**, correspond aux réductions d'impôts aux particuliers et entreprises ayant réalisé des dons aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire. Ce dernier chiffre étant une estimation réalisée par les rapporteurs⁸.

LA POLITIQUE D'AIDE ALIMENTAIRE EST-ELLE EFFICACE ?

Oui, au regard du Sénat, puisque l'« effet multiplicateur » est important, chaque euro investi entraînant, grâce au bénévolat et aux dons, un service qui lui est bien supérieur...

Cependant, s'il n'est pas question de priver ceux qui en dépendent d'une aide aujourd'hui nécessaire, le coût faramineux d'une politique « en bout de chaîne », qui pallie un problème de répartition déjà enclanché, interroge. Comment expliquer que le système alimentaire en France ne parvienne pas à nourrir tout le monde ? En quoi l'aide alimentaire, est-elle aujourd'hui devenue constitutive d'un modèle de production non durable, permettant d'écouler les surplus ? Comment penser en termes d'accès a priori et non d'aide a posteriori ? Comment garantir un droit à l'alimentation ? Quel est le rôle de l'État ? ■

1. ATD, 2014. atd-quartmonde.fr

2. Voir Don, p. 74.

3. Voir Gaspillage alimentaire, p. 80.

4. ATD, 2014. atd-quartmonde.fr

5. DGCS, 2018. solidarites-sante.gouv.fr

6. Voir Violences alimentaires, p. 106.

7. Voir Analyse CEP, 2015. agriculture.gouv.fr

8. Le rapport de l'IGAS de 2019 estime plutôt la dépense fiscale à 360 M€, et rappelle que c'est le principal montant de financement public dédié à l'aide alimentaire. Or précise l'IGAS « l'État est en matière un payeur aveugle » car la dépense fiscale n'est pas ciblée et son suivi est difficile. igas.gouv.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Recours à l'aide alimentaire : état des lieux (rapports et études statistiques)

- **Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France**, CNA, Avis n° 72, mars 2012. vie-publique.fr
- **Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire**, Étude Abena 2, 2011-2012. mangerbouger.fr
- **Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)**, Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective, juin 2017, Édition scientifique, p. 89. anses.fr
- **Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre**, DGCS, novembre 2016. solidarites-sante.gouv.fr
- **Inégalités et alimentation, besoins et attentes des personnes en situation d'insécurité alimentaire**, Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture, Analyse n° 78, avril 2015. agriculture.gouv.fr
- **Le non recours et le renoncement à l'aide alimentaire**, AREAS, ORS, 2017. ors-na.org
- **Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ?** Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver, Rapport d'information de BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric, fait au nom de la commission des finances, Sénat, déposé le 10/10/18. senat.fr
- **La lutte contre la précarité alimentaire, Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique**, Rapport de LE MORVAN Frank et WANECQ Thomas, Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), décembre 2019. igas.gouv.fr

Aide alimentaire : regards sociologiques et historiques

- **De la honte d'avoir faim dans un pays riche**, DELAVIGNE Anne-Elène et MONTAGNE Karen, in *Anthropology of food*, Dossier « Manger pour vivre » 06/09/08, mis en ligne le 6 septembre 2012, consulté le 21 janvier 2019. journals.openedition.org
- **Une solidarité en miettes, socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours**, LE CROM Jean-Pierre, RETIÈRE Jean-Noël, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2018, p166-167.
- **Faut-il nourrir les pauvres ?**, Alain Clément, *Anthropology of food*, 06/09/08, mis en ligne le 06/09/12, consulté le 21/01/19. journals.openedition.org
- **De l'évergétisme antique aux Restaurants du cœur : État et associations dans l'histoire du secours alimentaire**, CLÉMENT, Alain, *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 279, 2001, p. 26-43. erudit.org
- **L'aide alimentaire au cœur des inégalités**, NIEUWENHUYS Céline, HUBERT Hugues-Olivier, Logiques sociales, sociologie travail social pauvreté, 2010 (Belgique).
- **Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu**, MYAUX Déborah (dir.), Louvain-la-Neuve, Éditions Academia, 2019, 236 p.
- **Se nourrir lorsqu'on est pauvre, analyse et ressenti de personnes en situation de précarité**, ATD Quart Monde, mars 2014. atd-quartmonde.fr



LE DON

PAROLES

« Chacun reçoit plus qu'il ne donne. »

GODBOUT Jacques T, *Ce qui circule entre nous*, 2007, p. 172

« Il y a une vertu qui force les dons à circuler, à être donnés et à être rendus. »

MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, 2012 (1924-1925), p. 153

« La question du don, c'est de savoir s'il existe une autre intention que celle de donner chez le donneur, et notamment l'intention de recevoir ; autrement dit, si l'intention de donner est non pas le but, mais un moyen elle aussi. Et un moyen pour quelle intention ? »

GODBOUT Jacques T, *Ce qui circule entre nous*, 2007, p. 122

« Sauver le monde ça semble un peu trop, alors quand finalement tu te rends compte qu'on est là pour donner quelque chose qu'on a : un peu de temps, tu respirez ! »

Une maraudeuse

LE DON : DÉFINITIONS

Alain CAILLE, *Anthropologie du don*, 2000, p. 124.

« **Définition sociologique :** Toute prestation de biens ou de services effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, d'entretenir ou de régénérer le lien social. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien.

Définition générale : Toute prestation effectuée sans obligation, garantie ou certitude de retour. Le paradigme du don insiste sur l'importance, positive et normative, sociologique, économique, éthique et philosophique de ce type de prestations. »

ÉTAT DES LIEUX

Dans le cadre du don alimentaire, les dons de nourriture se font à travers différents circuits. Le premier peut être qualifié de circuit de don indirect : le donateur ne rencontre pas celui à qui est destiné le produit. Le second de circuit de don direct, un professionnel ou un bénévole donne directement à une personne. Ce qui distingue ces deux circuits c'est la place donnée à celui qui reçoit le don, et la capacité qui lui est laissée de pouvoir rendre. À ce titre, il devient intéressant de s'interroger sur ce qui doit être considéré comme un don dans les différents échanges. Est-ce qu'un don conditionné par un intérêt économique est toujours un don, ou bien s'agit-il d'autre chose ? Quel rôle joue la défiscalisation des dons dans l'économie du don ?

À travers un don il est possible d'observer la circulation de différentes valeurs. Il y a bien entendu la valeur matérielle qui rend compte du prix de la chose donnée, même lorsqu'elle est gratuite. À cela, s'ajoute les valeurs immatérielles telles que : l'intention du donateur, ce dont il charge le produit et qui rend son geste unique, il peut s'agir d'amour, de justice, de légèreté.

Ainsi, nous pouvons retenir : la valeur d'usage du produit qui va nourrir, la valeur d'échange qui permet à celui qui reçoit de pouvoir donner à son tour et la valeur du lien¹. Considérer la valeur du lien permet de sortir du paradigme selon lequel ce que l'individu recherche dans l'échange se réduit à son intérêt. Il est question d'un intérêt plus grand, d'un besoin de faire société. Il y a dans le don une part de soi, une signature.

Pour mieux comprendre, revenons donc à ce tour d'horizon des caractéristiques qui définissent le don : le fait de donner (avec la charge qui est associée à cet acte, comme nous venons de l'indiquer), l'obligation de rendre (afin de ne pas rester en dette, et donc soumis face à celui dont la générosité apparaît supérieure), la dangerosité de garder (qui est alors une menace à la paix, il y a rupture, du fait d'ignorer celui qui donne, de conserver une part de lui qui ne circule plus et d'ainsi le déposséder), l'importance de demander (moment qui permet de donner en conséquence et non pas de donner ce qui ne correspond

1. GODBOUT Jacques T, 2007.

pas²) et l'absence de contrat (soit la liberté de donner dans la non-attente du retour à venir³).

Ces cinq caractéristiques se divisent en quatre moments : demander, donner, recevoir, rendre, qui sont à considérer dans une dynamique circulaire. Ce qui veut dire que les parties prenant part au don vont se trouver dans ces différents moments à tour de rôle. Cette circulation n'est pas à envisager dans un espace restreint, c'est-à-dire que l'on ne rend pas forcément à celui qui nous a donné, mais on rend à quelqu'un d'autre, parfois dans un tout autre cadre.

Prenons un exemple, toujours dans le cadre de l'aide alimentaire. Ludivine travaille à la mairie de Paris, elle est DRH, elle est aussi bénévole aux Restaurants du cœur. Elle me confie lors d'une maraude que dans son travail elle se rend compte qu'elle peut mettre des gens dans des situations de précarité, alors elle a besoin de compenser et de venir ici aux Restos. Ludivine donne mais elle vient surtout rendre ce qu'elle a pris, répondre à des demandes qu'elle ne peut honorer dans son travail le jour.

Si le don doit circuler de manière équitable, c'est parce qu'il comporte une potentielle violence : *« Je te donnerai plus que tu me donnes et ainsi je te dominerai ! »*⁴:

Ainsi, il existe des dons ostentatoires, des dons qui sont si gros que celui qui reçoit ne pourra jamais rendre et va se retrouver en situation d'être dominé. Il peut y avoir dans les dons, une part invisible, « l'esprit du don » qui n'est pas une bonne intention, loin de l'amour et de la justice précédemment évoquée. Le don peut être chargé de haine, d'humiliation, de jugement, par exemple lorsque l'on donne quelque chose que l'on juge pas assez bien pour soi. Par exemple lorsque l'on donne des produits qu'on ne consommerait pas ou plus. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre,** GODBOUT Jacques T., Seuil, 2007, 384 p.
- **Extensions du domaine du don : Demander-donner-recevoir-rendre,** CAILLÉ Alain, Actes Sud, 2019, 329 p.
- **Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques,** MAUSS Marcel, PUF 2012 (1^{ère} éd. 1925).
- **Le lien d'accompagnement, entre don et contrat salarial,** FUSTIER Paul, Dunod, 2000.

Émissions radiophoniques

- **À quoi s'adonne-t-on? France culture, La suite dans les idées,** Sylvain Bourneau reçoit Alain Caillé (43'), 05/10/2019. franceculture.fr (Émissions > La suite dans les idées > À quoi s'adonne-t-on? Demander-donner-recevoir-rendre)
- **Le prix du gratuit (1/4) : Le don, une relation économique et symbolique, France culture, Entendez-vous l'éco?** par Arjuna Andrade, 15/04/2019. franceculture.fr (Émissions > Entendez-vous l'éco? > Émission du lundi 15/04/19)

2. Dans le cadre de l'aide alimentaire, il est important de s'interroger sur la place laissée à la demande afin de voir si le don est en adéquation avec les demandes. Souvent il ne l'est pas.

3. Le don est non contractuel. Cela est important pour distinguer ce qui est de l'ordre d'une économie du don et ce qui est autre chose. Le fait de parler de « contrat de don » entre les distributeurs et les associations d'aide alimentaire est une contradiction face à l'esprit du don qui se veut être tout autre chose : une relation basée sur l'incertitude.

4. BARTHES Roland, Fragments d'un discours amoureux, 1977.

LE DROIT À L'ALIMENTATION

PAROLES



Le droit à l'alimentation est « le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès en tout temps à une quantité suffisante d'aliments qui soient adéquats, nutritifs et conformes, entre autres, à sa culture, ses convictions, ses traditions, ses habitudes alimentaires et ses préférences et qui soient produits et consommés de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture. »

Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, 2019

« L'alimentation dépend d'un ensemble de champs du droit (droit foncier, droit rural, droit à l'alimentation, droit de la santé, droit de l'environnement, droit des affaires, droit du commerce international...) qui regardent chacun de leur côté et qui ont leurs propres objectifs. Aucun d'entre eux ne s'assigne la mission d'établir un état de fait de sécurité alimentaire et tous ensemble ils sont loin de converger vers un tel objectif commun. »

Bernard, Collart-Dutilleul et Riem, 2019

« Mon travail, c'est de favoriser toutes les plantes comestibles sauvages du Languedoc par la création d'un éco-système. Ce que je veux démontrer c'est que quand l'homme est arrivé sur terre il y avait sa nourriture qui était là et qu'il a la légitimité d'une nourriture accessible gratuite. Ce que je veux c'est que dans la tête des gens on se remette dans cette posture qu'on a le droit de manger. Dès qu'on est né on a le droit de manger et notre nourriture est sur la terre. »

Nathalie Barthes, agricultrice, Hérault (extrait de son intervention au séminaire final du projet Accessible, 28 mars 2019)

« Moi j'ai déjà été consommatrice des Restos du cœur et du comptoir alimentaire du Secours catholique et tout ça, des Banques Alimentaires. Il y a des choses qui sont bien mais il y a des choses qui ne sont pas bien [...]. C'est quand même mieux que les gens, ils achètent dans les magasins ou dans les épiceries sociales parce qu'ils ne tendent pas la main. Moi je dirais que tout le monde a droit à manger et tout le monde a droit à acheter. »

Aquilina A. Militante d'ATD Quart Monde, 2011

Cette fiche est extraite de Le droit à l'alimentation en France, Questions guides pour le rapport de synthèse de la société civile, EAPN France (groupe alimentation) et FIAN France. Rédaction coordonnée par Magali Ramel en collaboration avec Dominique Paturel, mars 2018.

UNE DIFFÉRENCE FONDAMENTALE ENTRE LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LE DROIT À ÊTRE À L'ABRI DE LA FAIM

Le contenu essentiel du droit à l'alimentation a été interprété par le Comité des droits économiques sociaux et culturels (Comité DESC) de l'ONU dans son Observation générale 12 sur le droit à une nourriture suffisante. Une claire distinction y est faite entre le droit fondamental d'être à l'abri de la faim, reconnu à l'article 11§2 du Protocole international des droits économiques sociaux et culturels (PIDESC), et le droit à l'alimentation qui résulte de l'article 11§1 du même protocole. Être à l'abri de la faim ne représente que l'obligation fondamentale minimum qui doit être assurée par tous les Etats du PIDESC et qui est étroitement liée au droit à la vie.

Si le droit à l'alimentation englobe le droit d'être à l'abri de la faim, il est bien plus large que ce dernier. En effet, le droit à l'alimentation « ne doit pas être interprété dans le sens étroit ou restrictif du droit à une ration minimum de calories, de protéines ou autres nutriments spécifiques »¹; il n'est pas non plus « le droit d'être nourri mais essentiellement le droit de se nourrir soi-même dans la dignité »². Son contenu normatif peut être résumé aux exigences de disponibilité, d'accessibilité, d'adéquation et de durabilité: ces dimensions doivent être reconnues en tant que droit dans la législation et être garanties par des mécanismes de responsabilisation (De Schutter, 2014). De plus, une attention particulière doit être portée à l'accès en prenant en compte que la seule disponibilité, adéquation ou accessibilité au sens physique ne garantissent pas la possibilité de se réapproprier la façon dont les personnes souhaitent manger (Ndiaye, Paturel, 2016).

1. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation Générale 12 - Droit à une nourriture suffisante (art 11).

2. Haut commissariat aux droits de l'Homme, Le droit à une alimentation suffisante, p. 5.

Le droit à l'alimentation entraîne diverses obligations pour l'État : les obligations de respecter, de protéger et de donner effet au droit à l'alimentation³, l'obligation de non-discrimination en matière d'accès à la nourriture ainsi qu'aux moyens et prestations permettant de se procurer de la nourriture⁴, des obligations internationales et extraterritoriales⁵ et également une obligation de réalisation progressive entre le droit d'être à l'abri de la faim et le plein exercice du droit à l'alimentation, en progressant le plus rapidement possible vers cet objectif⁶.

L'INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

En se fondant sur le mangeur, sur son besoin vital de se nourrir, sur ses choix et ses droits et en lui reconnaissant les moyens d'agir pour son accès à l'alimentation, le droit à l'alimentation conduit à ré-envisager le système alimentaire dans son ensemble (par système alimentaire, nous entendons la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture⁷, Malassis, 1988). Il n'est plus appréhendé de la « fourche à la fourchette » mais de « la fourchette à la fourche : la nourriture est l'objectif, la nature est l'enjeu, l'agriculture est un moyen et le modèle économique un résultat » (Collart-Dutilleul, 2017)⁸. Les droits et la capacité d'agir reconnus aux individus autour de leur accès à l'alimentation s'inscrivent dans un cadre collectif et sociétal qui permet une reconnexion entre agriculture et alimentation autour des valeurs vitales, écologiques, économiques et sociales de la nourriture.

Cette approche permet donc de repenser le système alimentaire dans une logique de démocratie alimentaire, définie par Tim Lang (1999)⁹ comme désignant les processus de gouvernance alimentaire, à l'échelle des territoires de vie, au sein desquels des collectifs de citoyens décident de leurs choix d'alimentation et mettent en place des filières adaptées à leur choix (Ndiaye, Paturel, 2017)¹⁰. ■

3. Comité DESC, Observation générale 12, op. cit., §15.

4. Comité DESC, Observation générale 12, op. cit., §18.

5. Comité DESC, Observation générale 12, op. cit., §36-41.

6. Comité DESC, Observation générale 12, op. cit., §14.

7. Louis MALASSIS cité in Paturel et Ramel, 2017.

8. François COLLART DUTILLEUL, « Mise en perspective », in Sortons l'agriculture du salon - Compte rendu, synthèse.

9. Tim LANG, « Food policy for the 21st century: can it be both radical and reasonable? », in M. Koc, R. MacRae, L.J.A. Mougeot, J. Welsh (Eds.), For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban Food Systems, International Development Research Centre, Ottawa, pp. 216-224, 1999.

10. Patrice NDIAYE, Dominique PATUREL. (2017) La démocratie alimentaire locale. Quel rôle pour les collectivités locales? in C.Marliac, État du droit-État des droits., Centre Michel de L'Hospital, Clermont Ferrand.

POUR ALLER PLUS LOIN

Textes internationaux

- **Le droit à l'alimentation**, Rapport établi par M. Jean ZIEGLER, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, conformément à la résolution 2000/10 de la Commission des droits de l'homme, 07/02/01,E/CN.4/2001/53, §14.
- **Droit à une nourriture suffisante**, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation Générale 12-art 11, E/C. 12/1999/5.
- **Le droit à une alimentation suffisante**, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, coll « Fiche d'information », n° 34, 2010, 65p, p. 5. ohchr.org
- **Rapport final : Le droit à l'alimentation, facteur de changement**, Rapport soumis par M. Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation au Conseil des droits de l'Homme de l'Assemblée générale des Nations Unies, 24/01/14, A/HRC/25/57, §2.
- **Le droit à l'alimentation**, Conseil des Droits de l'Homme, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme le 21/03/19, A/HRC/RES/40/7, p. 7.
- **Rapport de la société civile sur l'utilisation et la mise en œuvre des directives sur le droit à l'alimentation**, FAO - Groupe de travail sur le suivi et l'évaluation du Mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA), 2018. fao.org

Travaux de recherche

- **Le droit à l'alimentation en France**, EAPN France (groupe alimentation) et FIAN France, mars 2018. eapn.fr
- **Le droit de nourrir et de se nourrir Dimensions économique et culturelle d'un droit humain**, MEYER-BISCH Patrice, in Faim de vivre : La multidimensionnalité du droit à l'alimentation, Textes réunis par Roger BERTHOUSOZ, Patrice MEYER-BISCH, Franck NSEKA, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Berne, 2000. rationalites-contemporaines.paris-sorbonne.fr
- **Accès à l'alimentation durable**, NDIAYE Patrice et PATUREL Dominique, note réalisée pour le Casdar Accessible, 2016.
- **Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable**, PATUREL Dominique, RAMEL Magali, in RFEA, n°4, 2017, p57.
- **Penser autrement le rapport du droit et de l'alimentation. Présentation du dossier**, BERNARD Alain, COLLART DUTILLEUL François, et RIEM Fabrice in Droit et société, vol. 101, no. 1, 2019, pp. 11-20.
- **Le droit à l'alimentation en France**, RAMEL Magali, Thèse de Droit Public Thèse de Droit Public sous la direction de Mme Diane ROMAN, (Professeure des Universités), Université François Rabelais de Tours, (en cours, soutenance prévue en 2020).

Liens

- **La FAO – section droit à l'alimentation :** fao.org (> Right to food)
- **Site d'Olivier de Schutter :** srfood.org/fr (Droit à l'alimentation)
- **Site d'Hilal Elver :** hilalelver.org
- **FIAN : Un Réseau d'information et d'Action Pour le Droit à une Alimentation Adéquate :** fian.fr
- **EAPN France :** eapn.fr

L'ÉTAT NOURRICIER

PAROLES

« Le droit alimentaire en vigueur jusqu'à l'aube du XIX^e siècle a pour but explicite de protéger la tranquillité publique, et pour but implicite de veiller à la santé publique. »

M. Ferrières

« Le perfectionnement sur une échelle planétaire du réseau de distribution commerciale a éliminé les disettes du monde industrialisé, mais il a souvent aggravé les conditions de vie des autres pays. »

M. Montanari

EST CE QUE L'ÉTAT¹ S'OCCUPE DE NOURRIR SES POPULATIONS ?

La réponse est oui. Nous verrons ici qu'au fil du temps on est passé du contrôle de la quantité produite à celui de la qualité sanitaire des produits et enfin au contrôle des habitudes alimentaires.

1 – GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT RÉGULIER ET ÉVITER L'ÉMEUTE : LA QUESTION DE LA QUANTITÉ

Dans un premier temps, ce qui semble avoir été important était de s'assurer que les populations pouvaient se nourrir. On peut même dire que les premiers États étaient des greniers, autrement dit des systèmes de stockage surveillé à partir desquels on organisait collecte et redistribution de la production d'un territoire. Une bonne partie des tablettes sumériennes² (Irak actuel) sont des comptages de grain. Dans la Bible, Joseph conseille à Pharaon de stocker le grain des bonnes années en prévision des années de vaches maigres. À Athènes, on désignait les gouvernants par tirage au sort, mais parmi les familles les plus riches car ils s'engageaient à acheter de quoi nourrir la ville si les récoltes étaient trop faibles.

Garantir l'approvisionnement est une manière d'assurer la paix sociale : on craint les disettes car on craint les révoltes. Il s'ensuit que l'État va contrôler les terres, bien sûr les frontières mais aussi les usages des terres privées dans son aire de gouvernement de façon à s'assurer qu'elles sont productives (par exemple en encourageant la culture de la pomme de terre, ou en autorisant la clôture des champs plutôt que l'élevage). Dès que les moyens de transports le permettent, les États organisent aussi l'approvisionnement à l'échelle internationale. Les émeutes de la faim sont encore aujourd'hui une des grandes craintes des gouvernements, c'est ce qui fait du blé une « arme verte ».

Les choix du XX^e siècle ont consisté à la mise en place d'un système alimentaire mondialisé qui paradoxalement gère la régularité des approvisionnements en les fragilisant. On pourrait croire qu'actuellement l'État tend à s'effacer, alors que jamais la

1. On parle ici de l'État en tant que structure, même si on proposera des exemples situés dans le temps et l'espace.

2. Sumer : Peuple qui occupa le pays de Sumer (entre le Tigre et l'Euphrate, actuel Irak) et y développa sa civilisation du milieu à la fin du III^e millénaire avant notre ère. La langue sumérienne est la plus ancienne des langues écrites connues. Son analyse a permis une très bonne connaissance de cette lointaine civilisation.

population n'a été aussi dépendante du fait qu'elle vit en ville et n'assure pas son auto-provisionnement. Toutefois c'est une impression largement fautive : les États continuent aujourd'hui à évaluer les stocks de grain privés se trouvant sur leur territoire, voire à en constituer pour limiter les effets de la volatilité des cours (c'est le cas de la Chine). En cas de problème d'approvisionnement, c'est l'État qui reprend la main et met en œuvre la gestion de la pénurie par des politiques d'organisation de la distribution, de contrôle des prix, voire de rationnement.

2- GARANTIR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS ET ÉVITER LA MALADIE : LA QUESTION DE LA QUALITÉ

Alors que nous sommes moins conscients d'un contrôle des quantités, nous percevons que le contrôle de la qualité de l'alimentation joue un rôle important dans les politiques publiques. On a mis en place très tôt des systèmes de contrôle de la qualité des produits alimentaires, et ce d'autant plus que la distance entre producteurs et consommateurs augmente et que les produits sont plus transformés ou sujets à la fraude : les villes sont ainsi plus protégées que les campagnes, et les viandes plus surveillées que les légumes (comme dit dans la Charte de Mirepoix³ dès 1303). Ces politiques ne sont pas toujours couronnées de succès, la Mère Michel a perdu plusieurs chats...

Avec l'évolution de l'urbanisation, encore elle, et la prévalence de la consommation de produits issus des industries agro-alimentaires, le contrôle sanitaire est devenu de plus en plus sophistiqué. L'État s'assurant à la fois de la qualité sanitaire des produits mais aussi de la santé des consommateurs. On ne craint plus ici l'émeute frumentaire⁴ mais la maladie plus ou moins foudroyante ou la peur alimentaire capable de détruire une filière.

3- LES INJONCTIONS ALIMENTAIRES : L'ÉTAT, L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ AU 2^E SIÈCLE

Une nouveauté récente des politiques publiques consiste à intervenir de façon plus directe dans les assiettes des citoyens par la multiplication d'injonctions alimentaires faites par les pouvoirs publics. Il s'agit de lutter contre l'accroissement des maux et maladies liés aux modes de consommation (obésité, diabète...). On a ainsi vu se mettre en place

3. Charte de Mirepoix : Document signé par le Duc de Lévis en 1303, après qu'il ait obtenu de gouverner les terres concernées par le texte, pour organiser l'abattage des animaux. Le texte contraint à faire traverser la ville par les animaux de manière à prouver qu'ils sont en bonne santé pour accéder à l'abattoir et de ce fait que leur viande est sans danger pour les consommateurs. Les historiens y voient aussi une manière d'encourager à manger de la viande une population fraîchement conquise et qu'on pense encore acquise au catharisme qui prônait le végétarisme.

4. Frumentaire : Qui a rapport au problème de la subsistance.

les phases successives du Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui combinent un ensemble de recommandations de mode de vie et sont in fine des normes de comportement.

L'alimentation est-elle la solution à tout ? On peut se poser cette question lorsqu'on lit la dernière grande publication internationale qui propose un régime alimentaire universel capable de lutter contre le réchauffement climatique et les maladies de l'alimentation⁵. En attendant sa traduction dans les politiques publiques, on peut prendre pour acquis qu'à travers l'alimentation, c'est notre rapport à la terre, à la nature, à l'organisation de la société, aux autres sociétés qui se trouvent dévoilés. ■

POUR ALLER PLUS LOIN



- **Une histoire politique de l'alimentation, du paléo-lithique à nos jours**, ARIES Paul, Paris, Max Milo, 2016.
- **Alimentation, un commerce mondialisé sous tension**, ABIS Sébastien et VANHEE Laurélie, *Revue Carto*, n° 47, mai-juin 2018, pp. 13-231.
- **Histoire de peurs alimentaires, du Moyen-Âge à l'aube du XX^e siècle**, FERRIERES Madeleine, coll. L'univers historique, Paris, Le Seuil, 2002.
- **Histoire de l'alimentation**, FLANDRIN Jean-Louis et MONTANRIE Massimo, Paris, Fayard, 1997.
- **Atlas de l'alimentation**, FUMEY Gilles et RAFFARD Pierre, Paris, CNRS éditions, 2018.
- **La faim et l'abondance, histoire de l'alimentation en Europe**, MONTANARI Massimo, coll. Faire l'Europe, Paris, Le Seuil, 1995.
- **Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire**, POULAIN Jean-Pierre, Presses Universitaires de France, Paris, 2002.
- **Dictionnaire des cultures alimentaires**, POULAIN Jean-Pierre (Dir.), Presses Universitaires de France, Paris, 2012.

Sites web

- **EAT, la plateforme mondiale scientifique pour la transformation du système alimentaire** eatforum.org
- **L'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail** anses.fr
- **L'observatoire des habitudes alimentaires** lemangeur-ocha.com

5. Willet W. et al, Food in the Anthropocene: the EAT-Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems, *The Lancet*, published online, January, 16, 2019. Disponible en Français sur : eatforum.org

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PAROLES



Extraits des propos échangés entre les partenaires lors d'une rencontre du projet Accessible, 17 octobre 2018.

« Je suis gênée de me dire : il y a un surplus donc il faut distribuer aux plus précaires. Oui, il faut faire quelque chose contre le gaspillage alimentaire, mais il y a aussi des intentions politiques à avoir en faveur d'un accès global à l'alimentation, avant que la nourriture ne passe par une forme de déclassement. »

Bénédicte

« Dans toutes les politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'y a aucune disposition qui concerne les personnes [bénéficiaires], les moyens sont orientés vers la défiscalisation, les producteurs, les distributeurs. Pour moi qui travaille autour du droit à l'alimentation, c'est un vrai problème de politiques publiques : elles encouragent une approche caritative et de don et non pas l'accès de tous au droit commun. »

Magali

« Je me demande si lutter contre le gaspillage parfois ça ne le conforte pas : surproduisons puisqu'il y a des personnes pour s'en occuper derrière. Nous aurions intérêt à nous pencher sur le mode de production agricole, pour comprendre par exemple pourquoi le paysan est en train de s'appauvrir en surproduisant. »

Jean-Claude

ÉTAT DES LIEUX

Selon l'ADEME, chaque année, 18 % de la nourriture destinée à la consommation humaine en France est perdue, jetée ou dégradée¹. 32 % de cette nourriture gaspillée le serait à l'étape de la production agricole; 21 % lors de la transformation; 14 % lors de la distribution; 14 % dans la restauration (collective et commerciale) et 19 % lors de la consommation à domicile².

Ce gaspillage alimentaire, selon un rapport de l'Assemblée Nationale, « pose trois questions fondamentales au citoyen, au consommateur et au décideur public ou privé :

- produit de notre société de consommation et même de surconsommation, il nous interroge sur notre éthique de production et de consommation ;
- contributeur aux changements climatiques, il nous questionne sur le caractère durable et soutenable de nos comportements et de nos modes de production et de consommation ;
- facteur de perte de pouvoir d'achat, il nous interroge enfin sur son aberration économique, affectant aussi bien le producteur et le consommateur, en passant par le transformateur ou le distributeur. »³

La collecte d'inventus est une pratique bien établie pour les organismes d'aide alimentaire. Des opérations locales de glanage ou de transformation d'inventus existent depuis déjà de nombreuses années lorsque la lutte contre le gaspillage alimentaire devient véritablement un objet national de politiques publiques avec la mise en œuvre du « Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » en 2013 puis l'adoption en 2016 de la loi Garot (LOI n° 2016-138 du 11 février 2016).

LA LOI GAROT

La loi Garot affirme une hiérarchie des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, prônant la prévention du gaspillage avant la réutilisation des inventus. Néanmoins la mesure devenue la plus emblématique de la loi concerne la redistribution : interdiction de la javellisation des inventus et obligation pour les surfaces de plus de 400 m² de proposer une convention de don à une ou plusieurs associations

1. Ademe, 2016. racontr.com

2. Il reste néanmoins très difficile de quantifier le gaspillage alimentaire et l'étude de l'ADEME est une estimation encore lacunaire.

3. Rapport d'information présenté par Mme Melchior et M. Garot, p 7. assemblee-nationale.fr

pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables. Ces dons font l'objet de défiscalisations, fortement incitatives et indispensables selon le rapport d'évaluation de la loi Garot (2019). Pourtant, si elles incitent à donner, elles encouragent beaucoup moins à limiter le gaspillage en amont, comme le souligne le rapport :

«Aujourd'hui, une entreprise de la grande distribution est incitée à donner, via la déduction fiscale. Le coût est non négligeable pour l'État, même s'il n'est pas quantifié à ce jour⁴. Mais simultanément, le coût de traitement n'est semble-t-il pas suffisamment dissuasif, du point de vue de la lutte contre le gaspillage, pour encourager à diminuer les volumes jetés.»⁵

Par ailleurs la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire est venue modifier et parfois déstabiliser les pratiques de collecte et de redistribution déjà à l'œuvre sur le terrain, soit par l'arrivée de nouveaux acteurs intermédiaires, soit par les changements de rapports entre les associations et les distributeurs.

Ainsi le rapport d'évaluation note que la qualité des dons est parfois problématique, reléguant parfois aux associations le travail de jeter la nourriture :

«Selon Les Restaurants du cœur, l'inadéquation qui existe désormais entre l'obligation de donner, née de la loi de 2016, et l'incapacité des associations caritatives de gérer, d'un point de vue logistique, la nouvelle ampleur de l'afflux de dons alimentaires risque donc de devenir un problème structurel. Les associations caritatives ne peuvent devenir une filière d'écoulement des grandes et moyennes surfaces ou, comme souligne la Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA), un "Véolia gratuit" »⁶.

Or, les associations ne sont le plus souvent pas en mesure de refuser la nourriture dégradée que leur redonnent les distributeurs : «Les associations, surtout les plus petites, sont dans un rapport de forces particulièrement défavorable avec les GMS. Elles ont besoin d'avoir des circuits d'approvisionnement stables auprès de ces dernières, tandis que les GMS peuvent toujours menacer de se tourner vers d'autres associations plus dociles.»⁷

Pour assurer la logistique entre grandes surfaces et associations caritatives des start-up ont vite compris qu'elles pouvaient proposer leurs services. Pour certaines associations elles pourraient permettre de peser sur le rapport de force. Pour l'heure, à en croire leur croissance rapide, elles ont su trouver un créneau économique fructueux.

SORTIR DU LIEN SYSTÉMATIQUE ENTRE GASPILLAGE ET AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

Ainsi, même si d'autres leviers sont mis en avant, il ne faut pas oublier que la lutte contre le gaspillage alimentaire résonne encore très fortement et pour beaucoup d'acteurs, comme allant de pair avec la redistribution aux plus démunis, liant a priori deux apparentes vertus. Mais «il s'agit plutôt d'une solution simpliste et moralement douteuse»⁸. Si l'on ne peut pas nier que ces dons apportent des réponses concrètes à des besoins immédiats, ils comportent aussi des formes de violences symboliques.

Or face à l'impensé des causes structurelles du nonaccès à l'alimentation, la redistribution des produits en bout de chaîne et en bout de vie, des déchets des uns, est en train de devenir non pas une aide d'urgence mais la seule filière d'approvisionnement possible pour certaines catégories de population, les autres.

«La nourriture a la particularité de faire corps. Ce que je mange, je l'incorpore et ça devient une partie de mon identité. [...] Celui à qui l'on donne semaine après semaine des produits qui sont déclassés, dont la date est dépassée, qu'est-ce qu'il est pour la société? Dans quelle catégorie on le classe?»⁹

Voir **Ressource 15** Violences alimentaires

Bien sûr, les bénévoles sur le terrain, par le tri, le reconditionnement, la cuisine, le soin apporté dans la façon de servir, la relation d'échange etc, incorporent aussi quelque chose aux produits, leurs redonnent autant que possible une valeur gustative, symbolique et sociale. Mais il faut rappeler que ce sont 335 000 tonnes de nourriture¹⁰, dont une grande part issue des invendus, que distribuent 200 000 bénévoles, souvent dans des conditions qu'ils jugent eux-même indignes¹¹.

En tout état de cause, la redistribution des produits issus du gaspillage alimentaire aux plus précaires, si elle est depuis trop longtemps déjà un des principaux moyens de bricolage des acteurs sur le terrain, ne peut être l'horizon des politiques publiques. ■

4. Le rapport de l'IGAS paru en 2019 estime à 360 M€ le coût de la défiscalisation des dons alimentaires (producteurs, distributeurs, particuliers). Cf. fiche ressource 2, Aide alimentaire.

5. Ibid, p. 31. assemblee-nationale.fr

6. Ibid, p. 28.

7. Ibid, p. 30.

8. theconversation.com (> Dons d'aliments aux organismes de charité : ce n'est pas une solution pour l'environnement ni la pauvreté)

9. Intervention de Bénédicte Bonzi au Séminaire final du projet Accessible, 28/03/19.

10. IGAS, 2019. igas.gouv.fr

11. Bonzi, 2019.

POUR ALLER PLUS LOIN

État des lieux du gaspillage alimentaire

- **Le site de la FAO** (définitions et chiffres à l'échelle mondiale):
fao.org
- **Étude de l'ADEME, 2016, « État des masses des pertes et gaspillage alimentaires : état des lieux par étapes de la chaîne alimentaire »,**
racontr.com
- **Le site de FNE :**
fne.asso.fr

Lutte contre le gaspillage alimentaire – la loi Garot et sa critique

- **Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020**
agriculture.gouv.fr
- **Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire**, JORF n°0036 du 12 février 2016, dite « Loi Garot ».
legifrance.gouv.fr
- **Rapport d'évaluation de la loi Garot**: Rapport d'information déposé en application de l'article 145-7 du Règlement par la commission des affaires économiques sur l'évaluation de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et présenté par Mme Graziella MELCHIOR Et M. Guillaume GAROT, Députés, enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 12 juin 2019.
assemblee-nationale.fr

Lutte contre le gaspillage alimentaire – initiatives locales

- **Le glanage, au champ** [exemple: civamardeche.org (> Glanage social) ou au marché (exemple: discosoupe.org)]
- **Hop hop food, une appli associative** pour faciliter les échanges de produits entre particuliers: hophopfood.org
- **Le Refettorio, restaurant solidaire** transformant les surplus:
refettorioparis.com

Pour poursuivre la réflexion

- « **Aide alimentaire : les pauvres doivent-ils être condamnés à manger les surplus de notre société de consommation ?** », THOUVENOT Agnès, Sens-Dessous, 2013/2 (N° 12), p. 43-50.
cairn.info

LABELS ET CIRCUITS COURTS

PAROLES



« On avait ouvert à l'époque [années 70] un marché bio dans un quartier populaire de Brest. Ça a duré 2/3 ans avant qu'on se rende compte que les gens du quartier passaient devant nous et allaient faire leur course à la grande surface à côté [...] et dans l'heure qui suivait on voyait arriver en bagnole les gens du centre-ville acheter les poireaux, les carottes, les œufs, le fromage... À l'époque en plus en Bretagne les fromages je te dis pas la gueule qu'ils avaient et le goût qu'ils avaient, mais bon c'était en bio... Maintenant on sait faire du fromage, mais à l'époque on savait pas. Et le pain c'est pareil, je savais pas faire du pain, mais on osait tout, du moment que c'était marqué bio dessus tu pouvais vendre un pain qui était épais de 2 cm ! »

Jean-Claude Balbot, éleveur retraité

Interview réalisée par ISF France, visionnable sur : [Youtube](#)

(Jean-Claude Balbot 1/3 > La bio est-elle un espoir de transformation pour notre système alimentaire?)

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Du terroir au sens des lieux**, BERARD Laurence, In : Delfosse, C. (Dir.), La mode du terroir et les produits alimentaires. Les Indes savantes, Paris, 2011, 41-58.
- **Changement dans la construction sociale de la production alimentaire localisée, analyse à partir du cas drômois**, FIAMOR Anne-Emmanuelle, Thèse de sociologie, Toulouse. Fiamor, 2014.
- **Diversity of local food production models and local development: A comparative analysis of food production strategies**, FIAMOR Anne-Emmanuelle, In Bellini et al. (Dir.) Gastronomy and Local Development. The Quality of Products, Places and Experiences. Routledge. Oxford, 2018.
- **Gastro-nomie et gastro-anomie. Communications**, FISCHLER Claude, EHESS : La nourriture. Pour une anthropologie bioculturelle de l'alimentation, 31. Seuil, Paris, 1979.
- **L'omnivore, le goût, la cuisine et le corps**, FISCHLER Claude, Odile Jacob, Paris, 1990.
- **La renaissance rurale, Sociologie des campagnes du monde occidental**, KAYSER Bernard, A. Colin, Paris, 1990.
- **Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire**, POULAIN Jean-Pierre, Presses Universitaires de France, Paris, 2002.

LABELS ET CIRCUITS COURTS : DES TERMES ÉVOQUEURS DE PRODUCTIONS « CULTURELLEMENT IDENTIFIÉES »

De nos jours, quand on entend parler de « circuits courts », « agriculture biologique », « Appellation d'origine protégée », on sait de quoi il s'agit, que l'on soit consommateur ou non.

Pour certains les circuits courts, ce sont les AMAP¹, les petits producteurs indépendants sur les marchés, les productions « produites près de chez nous ».

Les labels qui renvoient aux productions sous signe officiel de la qualité et de l'origine (SIQO), évoquent davantage une représentation du terroir ou du patrimoine local. « C'est des productions plus chics », comme le disait il y a peu un interviewé sur un terrain du Lot en Occitanie². Pour les plus âgés d'entre nous, on se souviendra qu'au tournant des années 90 déjà, on parlait beaucoup des recettes de grand-mère, de l'authentique, de la « vraie » recette...

Toutes ces productions font partie de nos manières d'acheter et de consommer de la nourriture. Elles suggèrent la campagne, la terre, des savoir-faire culturellement identifiés. Elles évoquent des aliments bien faits, bons, goûteux et qui ont été produits dans un lieu précis.

Mais cet engouement pour le produit de terroir, ou produit du petit producteur local, n'a pas toujours été d'actualité. En fait si l'on remontait le temps jusqu'aux années 70, on aurait davantage un engouement pour les produits nouveaux, hygiéniques, en boîte, en conserve, pratiques ! Et beaucoup moins pour les produits et cuisines paysannes, alors considérés comme lourds, frustrés et pas forcément toujours très propres (au sens de l'hygiénisme ambiant à cette époque). Issus de paysans sommés de se moderniser et de s'adapter au progrès triomphant de cette période des Trentes Glorieuses. À l'époque, la tendance était à la modernisation et aux produits standardisés, garants d'une parfaite hygiène ; alors qu'aujourd'hui, les critiques envers l'alimentation industrielle ne se comptent plus... Comment expliquer alors cet engouement actuel pour le produit local, qui ne semble que s'accroître ? Et comment définir finalement ces productions et leur diversité ?

¹. Association pour le maintien de l'agriculture paysanne.

². Marché de producteurs de Crayssac, Lot, Occitanie, 2017.

UN DÉVELOPPEMENT EN RÉACTION À L'INDUSTRIALISATION

Un développement en réaction à l'industrialisation, à la technicisation ainsi qu'à la mondialisation des échanges agricoles et agro-alimentaires

Tout d'abord, l'engouement pour les productions locales s'explique par le fait que nous mangeons des nutriments mais nous mangeons tout autant et dans le même temps, du sens¹. Et nous avons besoin, comme le dit Claude Fischler², de savoir ce que nous mangeons, pour le manger.

Or, l'industrialisation et la technicisation des modes de production et de distribution ont apporté au mangeur plus d'opacité que de clarté sur les produits de consommation, le désappropriant d'une partie des manières de faire de l'alimentation. Ces processus s'accompagnant d'une mondialisation des échanges ont également participé à déterritorialiser les aliments. Parallèlement à ces faits, l'ensemble des modes d'approvisionnement, de préparation, de consommation, de transmission, se trouvent changé au cours des bouleversements sans précédent que représente la modernité alimentaire³.

Or, une réaction face à des changements trop nombreux et trop rapides pour pouvoir s'adapter consiste à prendre appui sur les derniers modèles connus, stables, pour en faire des supports d'adaptation au changement.

C'est ainsi que le régionalisme se développe depuis la fin de l'Ancien Régime et le début de la révolution industrielle, dans tous les domaines des arts et traditions populaires, y compris les savoirs et savoir-faire alimentaires. Cette tendance reste folkloriste jusqu'au tournant des années 60. Mais elle prendra un nouvel essor avec les lois de décentralisation au début des années 80 et les débuts du développement local.

En termes alimentaires, cette tendance existe mais reste marginale jusqu'à ce que les premières critiques envers l'industrie alimentaire ne se fassent entendre et que le « terroir » bienfaisant, idéalisé⁴ commence à être source de comparaison par rapport aux maux de l'alimentation industrielle.

C'est entre 1996 et 2000, lors des crises de la « vache folle » que la tendance aux productions culturellement identifiées bascule et augmente considérablement. C'est également à ce moment que les différents acteurs de la grande distribution créent les « marques distributeurs » régionales : *Nos régions ont du Talent, Reflets de France* etc. Et ce, pour établir un nouveau marché face à ces crises qui ont ébranlé irrévocablement la confiance du mangeur envers l'agriculture productiviste et le monde de l'industrie agro-alimentaire, tout en collant à la tendance régionaliste. Cette crise de confiance perdurera au gré de chaque nouveau scandale alimentaire, les derniers en date étant celui des lasagnes à la viande de cheval (2013) et celui du lait infantile contaminé aux salmonelles (2017).

DE LA TRADITION COMME SUPPORT À DES PRATIQUES ET DES VALEURS ADAPTÉES AU PRÉSENT INDUSTRIALISÉ ET MONDIALISÉ

Cette tendance pour l'alimentation locale est d'abord centrée autour de valeurs traditionnelles et patrimoniales, avec une apogée autour des années 2000. Puis, parallèlement à ces productions de terroir, la demande évolue vers une alimentation centrée autour du petit producteur qui produit et vend lui-même localement. C'est le temps du développement accéléré de l'agriculture biologique mais aussi des AMAP et des autres dispositifs de valorisation et de défense de l'agriculture paysanne.

Cette évolution de la demande s'explique d'un point de vue anthropologique (et comme nous l'avons déjà évoqué plus haut) par le fait que l'aspect traditionnel a été dans un contexte de changement, un support de développement à des pratiques et des valeurs environnementales adaptées au présent industrialisé et mondialisé. Concrètement, cette évolution de la demande s'appuie sur l'existence d'une offre diversifiée.

En effet, du point de vue de l'offre que développent les producteurs, on distingue deux grandes éthiques de production locale : l'ensemble des systèmes de production fondés sur la tradition et ceux fondés sur « ici et maintenant culturel »⁵. Ces deux types de systèmes ne correspondent pas aux mêmes types de producteur ni aux mêmes manières de concevoir la production. Ils se développent tous deux depuis les années 70, et se multiplient depuis les années 80 et 90.

1. Trémolières, 1975

2. Fischler, 1979, 1990.

3. Poulain, 2002.

4. Bérard, 2011.

5. Fiamor, 2014.

DEUX TYPES DE SYSTÈMES DE PRODUCTION : LES FILIÈRES DE QUALITÉ ET LES « AGRICULTEURS DIFFÉRENTS »⁶

D'un côté, les filières de qualité se structurent autour du développement des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), élargis depuis 1990 à l'ensemble des catégories d'aliments. Une réglementation stricte validée par l'INAO⁷ et constituée par une charte, circonscrit les savoir-faire et savoirs mobilisés.

La structuration centralisée en filière autour de syndicats de défense des produits, permet d'être adaptée au marché de la grande distribution et de faire vivre ainsi de nombreuses filières locales de qualité. Les SIQO ont pour but de protéger les producteurs qui mobilisent des savoirs et des savoir-faire traditionnels sur le marché mondialisé. Ce type de système de production fonctionne donc exclusivement sur la valorisation des savoirs et savoir-faire patrimoniaux locaux qualifiant les produits « d'origine ».

Parallèlement, s'installent depuis les années 70, des « agriculteurs différents »⁸ dans les piémonts et les zones de friches, sur des terres de petite et de moyenne taille. Néos-ruraux qui veulent un « retour à la terre », petits agriculteurs qui n'ont pas pris le train du productivisme, déçus des coopératives, français et étrangers (surtout hollandais) constituent des manières de faire hétéroclites selon les régions.

Ce sont eux qui introduisent l'agriculture biologique en France, et qui développent ce que l'on appelle aujourd'hui les circuits de proximité. Ils produisent, transforment et vendent localement eux-mêmes ou entre collègues, forment des ensembles de réseaux d'entraide et d'intérêts, conçoivent leur métier comme une manière de vivre au pays et de faire vivre le pays.

Ces systèmes ne sont pas des filières, leur structuration est horizontale et acentralisée. Les producteurs inscrits dans ce type de système ont pour objectif de vendre et de faire groupe en évitant toute dépendance envers leurs pairs et envers les institutions. En choisissant leurs savoirs et savoir-faire de production, ainsi que les plantes cultivées selon leur capacité d'adaptation au biotope local, ils construisent des pratiques associées à une valeur environnementale et issues d'un ici et maintenant culturel incluant les savoirs traditionnels mais ne s'y subordonnant pas⁹.

Ces producteurs peuvent être en agriculture biologique ou ne pas l'être, parfois le sont pour une partie seulement de leur production. Mais l'éthique de production qui les caractérise n'est pas subordonnée

au label bio, mais bien à des pratiques et des valeurs sociales et environnementales de vendre tout en faisant groupe et en évitant toute dépendance trop grande envers leurs pairs et envers les institutions.

Ce type de producteurs, longtemps considéré comme des marginaux de l'agriculture française par leurs représentants et par les pouvoirs publics, ont fini par être reconnus du fait de leur succès auprès des mangeurs et de l'explosion de l'agriculture biologique au tournant des années 2000. Ils sont également les seuls à être exempts de lien avec le monde industriel, et sont de fait protégés des critiques régulièrement lancées envers ce dernier.

Certains fournissent même en partie des filières de qualité, mais ce qui les caractérise auprès des mangeurs est justement leur engagement social et environnemental, qui ne semble pas labélisable, même s'ils s'incrivent parfois dans de nombreux marquages dédiés à l'agriculture paysanne (marques des Parcs Naturels Régionaux, réseau De ferme en ferme etc.)

ET DEMAIN ? UNE TENDANCE EN DÉVELOPPEMENT, VERS TOUJOURS PLUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE...

Aujourd'hui, suivant le contexte sociétal, la dynamique de l'offre et de la demande sociale associée à l'alimentation locale continue à tendre vers plus de développement durable, et ne cesse de se développer, touchant d'autres postes du système alimentaire, comme les modes d'approvisionnement ou de conditionnement (le vrac, les supermarchés associatifs etc.)

Parallèlement, comme dans toute tendance en développement, l'aspect local suscite aujourd'hui un engouement économique et marketing, visible à travers de nombreux nouveaux marquages « surfant sur la vague » de la tendance et ne correspondant pas toujours à des pratiques claires et établies. De leur côté, les agriculteurs concernés dans les deux types de systèmes de production locale, essaient de se prémunir contre cette concurrence marketing.

L'ensemble provoque une sorte de cacophonie de valorisation de l'alimentation locale, symptôme d'un engouement sans précédent; mais pas forcément signe d'une meilleure accessibilité de ces productions. ■

6. Kayser, 1990.

7. L'Institut national des appellations d'origine est un organisme d'État, subordonné à son homologue européen.

8. Kayser, 1990

9. Fiamor, 2014, 2018.

NUTRITION, SANTÉ ET PAUVRETÉ

PAROLES

« Dans les banques alimentaires, ils nous donnaient beaucoup de steak hachés surgelés. Pour le coup la cuisine était assez simple. C'était des pâtes et de temps en temps pâtes et steak haché, ça ne nécessitait pas d'avoir une grande imagination sur les produits... Mais c'est assez révélateur. Encore aujourd'hui la précarité et l'aide alimentaire on le voit comme un peu comme la décharge de ce qui reste comme produits, on n'a pas une politique globale et après on s'étonne que forcément il y a des taux de prévalence d'obésité absolument incroyables dans cette classe sociale-là. Ça ne vient pas de nulle part, ce n'est pas parce que les gens sont fainéants et qu'ils ont envie de se gaver devant la télévision. »

Enzo, au micro de France Culture
(LSD «Place aux gros» 20/11/2019)

« Moi j'aime bien manger des légumes, quand je suis chez moi je crée beaucoup de recettes à base de légumes, je mélange tout ce que j'ai [...] Souvent je n'ai pas assez de moyens, si je n'ai pas l'aide des légumes je suis obligé de faire des pâtes toutes blanches [...]. Pour le mois ce que j'ai c'est 150€ [...] et je suis avec ma fille, je dois faire vraiment l'effort pour gérer le mois avec ce que j'ai et du coup aller dans les grandes surface acheter des légumes et des fruits je n'arrive pas. [...] Ma fille et moi on a souvent la constipation, on a souvent le mal de ventre [...] je profite quand j'ai l'aide du Secours Populaire je me nourris avec les légumes qu'ils me donnent. Du coup ça fait pas beaucoup de légumes, mais on fait avec ce qu'on a. »

Bénéficiaire du secours populaire, au micro de France Culture
(LSD «Place aux gros» 20/11/2019)

Les choix alimentaires ont longtemps été considérés comme relevant quasi uniquement de la sphère et des responsabilités personnelles (préférences, habitudes...), pouvant donc être modifié par l'information et l'éducation. Nous faisons l'hypothèse que plus les budgets sont serrés, plus les choix alimentaires sont contraints, et que ces contraintes pèsent fortement sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation consommée.

LE STRICT MINIMUM : 3,85 € PAR JOUR ET PAR PERSONNE

Nous avons fait appel à la modélisation¹ pour construire un panier moyen qui respecte pour le prix le plus bas possible l'ensemble des recommandations nutritionnelles en calories, protéines, lipides, glucides, fibres, vitamines, minéraux et acides gras essentiels.

Le programme a travaillé à partir de trois types de données : le prix moyen des aliments, leur composition nutritionnelle, et les besoins nutritionnels d'une personne adulte. Nous avons obtenu 3,85€ par jour et par personne². Ce chiffre est en quelque sorte le minimum mathématique, en dessous duquel même un ordinateur n'arrive pas à composer un panier nutritionnellement équilibré³.

Par ailleurs pour respecter l'ensemble des apports nutritionnels recommandés avec un tel budget, il faut être prêt à s'écarter considérablement des habitudes alimentaires observées dans la population générale, ce qui pourrait ne pas être socialement acceptable⁴.

1. Méthode de la programmation linéaire. Darmon N, Moy F, Un outil à découvrir en nutrition humaine: la programmation linéaire, Cahiers de Nutrition et de Diététique, 2008; 43 (6) :303-312.

2. Chiffre réactualisé de 2017. Source: Maillot M, Vieux F, Delaere F, Lluch A, Darmon N, Dietary changes needed to reach nutritional adequacy without increasing diet cost according to income: An analysis among French adults, Plos One, 2017.

3. L'étude se base sur des prix moyens. Des stratégies d'approvisionnement consistant à acheter des produits moins chers que le prix moyen (marques distributeurs, aliments en gros, DLC courtes...) peuvent faire baisser le coût minimum nécessaire pour respecter l'ensemble des recommandations nutritionnelles. Néanmoins ce chiffre de 3,85€ nous semble un bon indicateur du seuil à partir duquel il devient très compliqué de garantir une alimentation adéquate d'un point de vue nutritionnel.

4. Maillot M, Darmon N, Drewnowski A., Are the lowest-cost healthy food plans culturally and socially acceptable? Publ Health Nutr, 2010, 13:1178-1185.

DES SOURCES DE CALORIES PLUS CHÈRES QUE D'AUTRES

Une des recommandations nutritionnelles les plus emblématiques du Plan National Nutrition-Santé⁵ concerne la consommation de fruits et légumes⁶. Regarder le prix de ces derniers au kilo ne permet pas forcément de conclure qu'ils sont chers, contrairement à la viande ou au fromage. Mais si nous regardons le prix des aliments pour 100 kcal, des groupes d'aliments vont apparaître comme des sources de calories plus chères que d'autres, c'est notamment le cas des fruits et légumes. Les sources de calories les moins chères sont les matières grasses, les pâtes, le riz, les pommes de terre, et les produits sucrés (cf graphique).

DES CHOIX CONTRAINTS

Contrairement au manque de vitamines ou d'antioxydants, le manque de calories va déclencher la faim. Lorsque les budgets alimentaires sont faibles il est donc logique de se tourner vers des aliments qui fournissent des calories bon marché comme les pâtes, les chips et les biscuits, qui par ailleurs sont les plus faciles à stocker et à transporter, sont appréciés de tous, et ne risquent pas d'être gaspillés. De plus, ces produits nécessitent peu de préparation culinaire, ce qui peut représenter un avantage lorsqu'on vit dans un logement sans confort, ou qu'on est isolé, malade ou déprimé.

Il faut rappeler que la précarité⁷ est multidimensionnelle : aux difficultés d'achat de denrées s'ajoutent malheureusement souvent des problèmes de santé (mobilité physique...), de transports (éloignement des commerces...), de logement (absence d'équipement de cuisine, coût de l'énergie...), de temps (horaires décalés...), etc. Ainsi, la précarité oblige souvent à faire des choix à court terme.

Il faut quand même garder à l'esprit que, en matière d'alimentation, la variabilité des comportements est très grande. Chacun mange différemment de son voisin, et ce n'est pas parce que l'on est pauvre que l'on va forcément avoir une alimentation

mauvaise pour la santé⁸ ou parce qu'on est riche que l'on va toujours avoir une alimentation saine. Néanmoins, nous voyons que la hiérarchie des prix relatifs des groupes d'aliments est particulièrement défavorable aux ménages pauvres (cf. graphique). En d'autres termes, si les riches ont le choix de manger bien ou mal, ce n'est pas véritablement le cas des personnes pauvres, car leurs choix sont fortement contraints par les nombreuses difficultés (économiques, pratiques, de santé...) auxquelles ils doivent faire face quotidiennement.

STOP AUX IDÉES REÇUES !

Pour maintenir une bonne alimentation et une bonne santé malgré les contraintes, il reviendrait aux ménages pauvres de faire de meilleurs choix, notamment de mieux gérer leurs budgets⁹, perdre les mauvaises habitudes alimentaires et apprendre à cuisiner pour limiter les coûts...

Arrêtons-nous sur la cuisine. Une alimentation de moindre qualité nutritionnelle et les problèmes de surpoids qui en résultent sont souvent imputés à de faibles compétences culinaires ou au manque de volonté de cuisiner¹⁰. Si les ménages les plus modestes cuisinent en réalité plus que les autres¹¹, les contraintes liées au transport et stockage des denrées, au manque de temps, ou à l'absence de matériel adéquat peuvent inciter à se tourner vers des produits transformés. Mais cela se fait-il au détriment du porte-monnaie ?

5. Le Programme national nutrition santé (PNNS) lancé en janvier 2001 et piloté par la DGCS, a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Il se base actuellement sur les objectifs nutritionnels chiffrés fixés par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) créée en 2004.

6. La campagne « Manger-bouger » dont le slogan « Mangez 5 fruits et légumes par jour » est issu du PNNS.

7. « La précarité se définit comme un état d'instabilité sociale caractérisé par la perte d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux ». (Haut Comité de Santé Publique, mai 1996). La précarité est généralement la conséquence de la pauvreté.

8. L'étude « Opticourses » a analysé les tickets de caisse de familles habitant dans les quartiers nord de Marseille. Ces familles avaient des dépenses alimentaires autour de 4 € par jour et par personne et parmi elles, certaines avaient malgré tout un bon équilibre alimentaire. Heureusement, il n'y a pas que les facteurs économiques qui jouent, et d'autres facteurs peuvent jouer un rôle protecteur, notamment le fait de ne pas se sentir isolé ni disqualifié et de pouvoir bénéficier d'un soutien de l'entourage.

9. « Il y a des gens qui donnent la priorité aux plaisirs, aux habits, ils nient leur santé, ils se contentent seulement de consommer des produits chimiques au lieu d'acheter des produits bio de bonne qualité », voici un des préjugés recensés dans le dossier « Non à la discrimination par l'alimentation » (Cerin, N° 77). Il est nécessaire de noter que les ménages les plus défavorisés consacrent une part plus importante de leur budget à l'alimentation : 22 % pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté contre 18 % en moyenne (INSEE).

10. Tharrey M., La cuisine maison coûte-t-elle moins cher ? Alimentation, Santé et Petit Budget N° 77, janvier 2018.

11. Ce sont les catégories populaires qui mangent le moins à l'extérieur : les ménages des déciles de revenu les plus bas consacrent une part inférieure de leur budget alimentaire à la consommation hors domicile : 14 % pour le premier décile de revenu contre 30 % pour le dernier décile (Caillavet et al. 2009). Par ailleurs un travail du CREDOC montre les personnes qui ont le moins de moyens mettent en place des stratégies, du type cuisiner en grande quantité et congeler, ou se regrouper pour faire les courses avec une seule voiture. (CREDOC 2016). / Caillavet F., Lecogne, C. et Nichèle V. La fracture alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent, (2009). In La Consommation, INSEE Références, 49-62. / CREDOC, Les modes de vie des ménages vivant avec moins que le budget de référence. Collection des rapports, n° r331, juin 2016.

Nous avons fait le calcul : après avoir comparé les coûts de 19 plats cuisinés¹ de marque distributeur avec le coût des ingrédients de marque distributeur et l'énergie nécessaire pour les réaliser, il s'avère que la différence de coût est très faible entre industriel et fait maison (en moyenne pour 4 portions, le fait maison coûte 60 centimes de moins que l'industriel).

Mais si l'on ajoute le coût du temps passé à cuisiner, alors la différence bascule nettement en faveur du plat industriel (qui devient 5,35€ moins cher que le plat industriel, en moyenne pour 4 portions également).

La cuisine à domicile pourrait avoir des effets positifs sur la santé, notamment en encourageant l'utilisation de légumes frais et en facilitant un meilleur contrôle de l'utilisation du sel et des graisses ajoutées. Cependant, des contraintes de temps, de ressources, d'équipement ou de santé peuvent dissuader ou empêcher les gens de cuisiner à partir de produits frais et périssables.

C'est pourquoi garantir la disponibilité de plats industriels pratiques, abordables et nutritifs pourrait contribuer à promouvoir une alimentation saine tout en luttant contre les inégalités sociales et de genre (en effet, encore aujourd'hui en France, plus de 75%² du temps passé à cuisiner est féminin).

LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ : L'EXEMPLE DE L'OBÉSITÉ

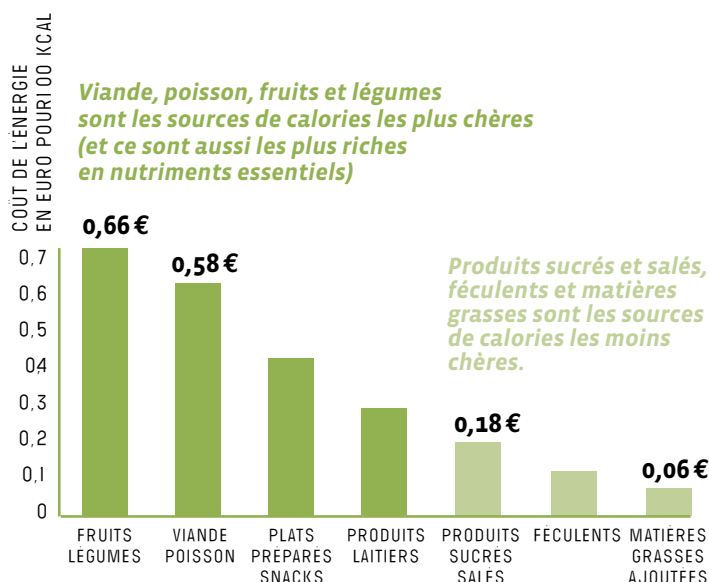
Les inégalités sociales de santé font l'objet de nombreuses publications scientifiques et sont un enjeu des plans de santé publique³. Il est difficile d'isoler le rôle de la nutrition dans les inégalités sociales de santé, mais tout porte à croire qu'elle y contribue.

Ces inégalités se construisent tout au long de la vie⁴. Cela est très net pour l'obésité, dont les déterminants sont multiples⁵. On observe ainsi une relation linéaire entre le niveau de revenu et le pourcentage de personnes obèses. C'est ce que l'on appelle *le gradient social de l'obésité*. Or l'obésité induit des pathologies comme le diabète ou l'hypertension, et augmente le risque de pathologies cardiovasculaires et de certains cancers. C'est ainsi que l'alimentation contribue aux inégalités sociales de santé, qui continuent à persister en dépit des politiques de santé publique successives.

Pour prendre cela en compte, les politiques de santé publique devraient s'appuyer sur le principe de l'universalisme proportionné⁶. Si l'on prend le cas de l'obésité, tout le monde peut être concerné mais les personnes les plus pauvres le sont proportionnellement davantage. Il faut donc mettre en œuvre des moyens proportionnés au risque de chaque population. Sinon, le risque est de creuser les inégalités sociales de santé.

Partant du constat qu'il est plus difficile d'avoir une alimentation adéquate d'un point de vue nutritionnel avec de faibles revenus, une politique de lutte contre les inégalités sociales de santé devrait mettre davantage de moyens vers les personnes aux revenus les plus faibles. ■

COÛT DE 100 KCAL POUR LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ALIMENTS*



Les aliments riches en énergie sont des sources peu chères de calories. De plus, ils sont pratiques d'emploi, faciles à transporter et à stocker (pas de gaspillage). Quand les contraintes de budget sont fortes, il est donc logique de se tourner vers eux.

* Maillot, Damon et al. J Nutr. 2007.

1. Choisis parmi les plats les plus consommés en France.

2. Etilé F & Plessz M (2018) Women's employment and the decline of home cooking: Evidence from France, 1985–2010. Rev Econ Household 16, 939–970.

3. Voir le rapport de l'INSERM « Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique » (2014).

4. Une étude réalisée auprès de collégiens dans la Bas-Rhin a étudié le risque de surpoids en fonction de l'accessibilité géographique à l'alimentation (commerces alimentaires). L'échantillon a été divisé par catégories sociales. Le fait d'habiter loin des commerces alimentaires multiplie par deux les risques de surpoids pour les enfants d'ouvriers, ce qui n'est pas le cas pour les enfants de cadres. Source: R. Casey, B. Chaix, C. Weber, B. Schweitzer, H. Charreire, P. Salze, D. Badariotti, A. Banos, J-M Oppert and C. Simon, Spatial accessibility to physical activity facilities and to food outlets and overweight in French youth, International Journal of Obesity (2012) 1 – 6.

5. Voir par exemple: Darmon N., Gradient social de l'obésité: facteurs explicatifs et point sur la situation française. Diabétologie et facteurs de risque, Avril 2002, N°66, p106-111.

6. Pour aller plus loin: voir le rapport de l'INSERM « Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique » (2014).

POUR ALLER PLUS LOIN

Bibliographie

- **Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Rapport d'expertise collective**, Inserm (dir.), Paris : Les éditions Inserm, 2014, 559p, et en particulier le chapitre 14 : « Coût et qualité nutritionnelle de l'alimentation », p. 273. [ipubli.inserm.fr](http://publi.inserm.fr)
- **Inégalités sociales de santé et nutrition**, chapitre 4.4 (pages 140-141) in L'Alimentation à découvert. Darmon N., CNRS Éditions, sous la direction scientifique de ESNOUF C, FIORAMONTI J, LAURIOUX B. 2015 (chapitre d'ouvrage).
- **La cuisine maison coûte-t-elle moins cher?**, THARREY M. Alimentation, Santé et Petit Budget N° 77, janvier 2018. cerin.org
- **Non à la discrimination par l'alimentation !**, article paru dans « Alimentation, santé et petits budgets, lettre d'information trimestrielle à l'initiative du CERIN », n° 77, janvier 2018. cerin.org
- **Gradient social de l'obésité : facteurs explicatifs et point sur la situation française. Diabétologie et facteurs de risque**, DARMON N., avril 2002, N° 66, p. 106-111.
- **La fracture alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent**, CAILLAVET F., LECOIGNE, C. & NICHÈLE, V. (2009). In La Consommation, INSEE Références, 49-62. insee.fr
- **Les modes de vie des ménages vivant avec moins que le budget de référence**. CREDOC, collection des rapports, n° r331, juin 2016. credoc.fr

Émission radiophonique

- **Obésité : une maladie de pauvre, 3^e épisode de la série « Place aux gros »**, de Rémi DYBOWSKI DOUAT, réalisée par Véronique SAMOUILOFF, La Série Documentaire (LSD), France culture, 20/11/2019. franceculture.fr (> Émissions > LSD-la-serie-documentaire > Place aux gros 3/4 : Obésité, une maladie de pauvre)

Documentaire télévisuel

- **Gosses de France**, réalisé par Andrea RAWLINS-GASTON, Infrarouges, France 2, diffusé le mardi 08/10/19 à 23 h 15. L'émission donne la parole à des adolescents en situation de précarité et montre l'aspect multidimensionnel de la précarité.

Pour aller plus loin

- **La newsletter « Alimentation, santé et Petit budget » du centre de recherche et d'information nutritionnelles (CERIN)** : cerin.org
- **Le site internet de la recherche-action en nutrition Opticourses**, pour combiner nutrition et petits budgets : opticourses.fr

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, DITE « PAC »

PAROLES

« Un certain nombre de systèmes agricoles sont fortement dépendants de la Politique Agricole Commune. Très concrètement on est installé tous les deux avec ma femme sur la ferme, [...] sans la PAC on ne pourrait pas vivre. »

Quentin Delachapelle, agriculteur, in *La part des autres* (4')

« Depuis 1992 les primes PAC descendent [...] et puis on a des charges qui explosent ce qui fait finalement que le revenu ...on ne peut plus mettre d'argent de côté pour refaire les trésoreries. »

Hervé Béguin, agriculteur, in *La part des autres* (2')

La PAC est une politique publique établie dès 1957 et mise en œuvre en 1962 par les États membres de la Communauté Européenne et financée par le budget de l'Union Européenne.

Elle avait comme objectifs premiers d'améliorer la productivité du travail dans l'agriculture, d'améliorer les revenus des producteurs pour les rendre semblables à ceux du reste de la population, de garantir la sécurité alimentaire en augmentant la production et en stabilisant les approvisionnements, et de permettre l'approvisionnement des consommateurs européens à des prix accessibles à tous.

La PAC permet aujourd'hui la redistribution de quasiment 60 milliards d'euros par an provenant de « contributions » des différents États membres de l'UE aux producteurs européens, selon des procédures extrêmement administrées et contrôlées. La France, qui perçoit près de 9 milliards/an à ce titre, est de loin le premier pays bénéficiaire de cette solidarité.¹

Sur une base de forte administration et protection douanière, l'Europe, et la France particulièrement, a développé une agriculture très industrialisée, grande consommatrice de capitaux et d'énergies non renouvelables, de matières premières, produisant de très grandes quantités, organisée en filières spécialisées, divisant le travail autant que possible.

La PAC dans sa configuration actuelle est le principal levier de ce choix politique et de ses conséquences : la disparition des agriculteurs et l'agrandissement des exploitations², les crises sanitaires³ et environnementales⁴ à répétition, et l'apparition d'une nourriture industrielle ultra transformée⁵ et soupçonnée de beaucoup de maux.

1. Budget de l'UE : à qui profite la PAC ? Carte et comparatif, 22/02/18, Céline Schmitt, publiée sur : touteleurope.eu

2. L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique, Maurice Desriers, in *L'agriculture, nouveaux défis*, Édition 2007. INSEE.

3. Lire : Le scandale alimentaire, scénario à répétition du secteur agroalimentaire et de la grande distribution, article publié le 11/08/17 à 15 h 39 sur lemonde.fr (non signé).

4. Agriculture et environnement : entre attermoissements et régulations européennes. Cent fois donc sur le métier... Helga-Jane Scarwell in *Pollution atmosphérique, climat, santé, société* N° 229-230, avril-septembre 2016.

5. Les aliments ultra-transformés, cette « bouffe » qui nous rend malade, par France Inter, publié le 14/12/18 à 11 h 31 : franceinter.fr (> *Vie quotidienne* > *Les aliments ultra-transformés, cette bouffe qui nous rend malade*).

Elle est aussi à l'origine du partage très inégal, en défaveur des producteurs, de la valeur ajoutée le long de la chaîne de production/transformation/distribution que souligne l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.⁶

LA PAC EST RÉGULIÈREMENT L'OBJET DE « RÉFORMES »

Celles-ci correspondent à un redéploiement, plus ou moins conséquent, des financements et des dispositifs d'aide de la PAC issus de négociations autour de leurs orientations. L'histoire de la PAC⁷ montre comment une organisation de marché garantissant des prix minimum de rachat a provoqué une crise de surproduction et une accusation de protectionnisme de pays estimant être soumis à une concurrence déloyale. Cela a obligé à remplacer des prix garantis par des aides versées directement aux producteurs. Les modalités d'attribution de ces aides ont varié dans le temps; elles restent cependant réparties de façon très inégale suivant les productions et sont assujetties au nombre d'hectares cultivés. Avec comme conséquence, par exemple, que les maraîchers ou petits éleveurs touchent peu ou pas d'aides de la PAC⁸.

Réformée à de nombreuses reprises, notamment en 1999 avec l'ajout d'un volet « politique rurale », elle garde malgré tout comme objectifs premiers l'augmentation de la productivité du travail et la compétitivité accrue sur les marchés mondiaux.

En 1999 aussi sont apparues des subventions visant à promouvoir d'autres fonctions que la production alimentaire, comme la contribution à l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages ou le maintien de la biodiversité. Beaucoup de ces aides pourraient être regroupées aujourd'hui sous l'appellation « Paiement pour Services Environnementaux »⁹ et visent à engager les agriculteurs dans le changement, ou le maintien de pratiques améliorant ou protégeant l'état de l'environnement. Depuis plusieurs années une partie des aides sont conditionnées au respect d'un ensemble de pratiques dites « bénéfiques pour l'environnement ».

La PAC est une politique certes coûteuse mais aussi puissante et efficace. Utilisée pour relever les défis actuels – augmentation des inégalités, changement climatique, augmentation de l'insécurité alimentaire, multiplication des maladies alimentaires, accroissement du consumérisme et du gaspillage – elle pourrait sans doute être un moyen de transformation sociale.

Il est donc paradoxal de constater que la question de « l'alimentation » est très peu prise en considération par la PAC. Sur les neuf objectifs clairs¹⁰ avancés lors des négociations actuelles, aucun ne concerne directement une réforme du modèle alimentaire. Il semble pourtant légitime de demander que certains financements soient conditionnés à l'amélioration de la production alimentaire pour faire face à l'insatisfaction grandissante des producteurs et des consommateurs. L'établissement d'une démocratie alimentaire demande de concevoir la production agricole comme un élément du système alimentaire et non plus, comme aujourd'hui, l'alimentation comme résultat du système agricole.

De plus en plus d'organisations, regroupées au sein du Collectif Pour une autre PAC¹¹, réclament une politique agricole et alimentaire commune pour succéder à l'actuelle PAC et cette revendication trouve écho dans les médias. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

- **La politique agricole commune**, BUREAU Jean-Christophe, THOYER Sophie, *Repères* n° 480, La découverte, 2014.
- **L'atlas de la PAC 2019**, publié par la plateforme Pour une autre PAC et la Heinrich-Böll-Stiftung, 2^e édition, mars 2019, disponible en ligne.
- **Les propositions du collectif Pour une autre PAC:** pouruneautrepac.eu

6. Rapport au parlement 2019 de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, France Agrimer, p343.

7. L'histoire de la PAC, synthèse en ligne de Supagro : supagro.fr

8. Maraîcher et « oublié de la PAC », il réclame une redistribution plus juste, AFP, Publié le 05/05/2019 à 09 h 51 sur lepoint.fr

9. Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique: Enseignements pour les mesures agroenvironnementales de la politique agricole commune, Synthèse, Oréade-Brèche, juin 2016, étude n° SSP-2014-017 (pages 1 à 5). Disponible sur: agriculture.gouv.fr

10. Voir les propositions législatives sur l'avenir de la politique agricole commune sur le site de la commission européenne: ec.europa.eu

11. Pour une autre PAC est une plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune (PAC). En 2019 la plateforme compte 40 membres dont 10 organisations paysannes, 13 organisations de protection de l'environnement et du bien-être animal, 7 organisations de solidarité internationale et 10 organisations de citoyen-ne-s-consommateur-rices.

PRÉCARITÉ ET AGRICULTURE

PAROLES



« Je suis fils, petit-fils d'agriculteur. À 15 ans, j'ai suivi mon père sur l'exploitation. J'étais pépiniériste en plants de rosiers. Le grossiste a déposé le bilan. Et là, ça a été la dégringolade, financière mais aussi familiale, parce qu'avec les difficultés, dans les 3 ans qui ont suivi, j'ai divorcé. J'ai dû vendre une partie des biens, j'ai vendu la maison et il m'est resté un petit peu de terres. »

Georges, viticulteur dans le Var

« Les visites? Pas nombreuses à part les clients. J'étais gênée de ne pas avoir une maison accueillante. Nous avions très peu de sorties, sauf dans la famille proche, nous ne partions pas en vacances, les enfants portaient un peu dans la famille ou faire quelques activités.[...] Nous n'avions pas le choix, par manque d'argent. »

Renée, éleveuse en Saône-et-Loire

« Depuis un an, mon mari a dû se résoudre à la double activité et travaille à mi-temps comme chauffeur pour une coopérative céréalière voisine. 900 € qui nous donnent une bouffée d'oxygène, car on ne tire que 500 € de l'exploitation chaque mois. »

Un couple d'éleveurs dans le Jura

« Lorsque Régine m'a proposé de mettre en place un RSA, c'était pour moi une telle dégringolade que j'ai pleuré, je n'en voulais pas. »

Claude, éleveuse dans le Jura



Solidarité Paysans
est une association nationale
de défense et d'accompagnement
des agriculteurs en difficultés.

LES AGRICULTEURS, DES PRÉCAIRES COMME LES AUTRES ?

25 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté de 1015 €. Cela montre bien que les difficultés en agriculture sont massives, et que les agriculteurs peinent à vivre de leur travail. Parler de la précarité des agriculteurs, c'est parler de la précarité en milieu rural, mais aussi de la précarité de travailleurs indépendants pauvres, et invisibles.

LE MANQUE DE REVENU

La fragilisation professionnelle des agriculteurs est tangible par le manque de revenu tiré du travail agricole. En 2010, le taux de pauvreté¹ des agriculteurs reste très supérieur à la moyenne de la population, et s'accroît ces dernières années, passant de 13 % en 2006 à 25 % en 2015.

La faiblesse du revenu des agriculteurs est le premier résultat de l'endettement et de prix non rémunérateurs. Ils travaillent sans compter leurs heures (54 heures hebdomadaires en moyenne) pour payer leurs emprunts et non pour vivre décemment. Ces 30 dernières années, l'endettement moyen des agriculteurs n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 50 000 € en 1980 à plus de 190 000 € en 2016.

Un autre vecteur de fragilité est la fluctuation de revenu des agriculteurs d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, la faiblesse du montant des retraites agricoles est telle que ceux qui n'ont pas de capital à la fin de leur carrière peuvent basculer dans la pauvreté, alors même qu'ils ont travaillé toute leur vie. Depuis la réforme des retraites de 2014, le minimum garanti assure aux anciens chefs d'exploitation une pension globale, de base et complémentaire, au moins égale à 75 % du SMIC agricole net, soit 871 € par mois en 2018.

CHIFFRES (EN FRANCE)

- 25 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté de 1015 € par mois en 2015. - Insee, 2017
- 1 suicide d'agriculteur par jour en 2015. - MSA, 2019

1. Le taux de pauvreté est calculé en prenant en compte les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé ici à 60 % du niveau de vie médian.

Ce minimum garanti pour une carrière complète demeure malheureusement très faible comparé aux retraites des autres régimes (en moyenne 1 835 € pour les hommes et 1 325 € pour les femmes de l'ensemble des régimes) et inférieur au seuil de pauvreté. En outre, plus de 3 000 femmes conjointes n'ont pas de pension faute de déclaration pendant leur carrière.

Outre le manque de revenu tiré de leur travail, le contexte rural a aussi une incidence forte sur la qualité de vie des agriculteurs et de leurs familles: désertification des campagnes, désengagement des services publics, mobilité difficile...

Comment faire face à ses obligations quand on n'a pas de moyen de transport? Comment trouver un emploi à l'extérieur de la ferme? Pour surmonter ce frein, le réseau relationnel est primordial.

DES PRÉCAIRES AUTO-SUFFISANTS ALIMENTAIREMENT ?

L'alimentation représente une part importante du budget des ménages agricoles. En 2011, les agriculteurs consacraient 20,7% de leurs dépenses à l'alimentation. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, c'est la part la plus élevée. Cela balaie l'idée reçue selon laquelle les agriculteurs seraient encore autosuffisants alimentaires. Avec la spécialisation (monoculture ou élevage), la course à l'agrandissement, la diminution du nombre de personnes travaillant sur une ferme... la plupart des agriculteurs n'ont plus le temps de cultiver un potager, et d'élever des animaux pour leur consommation. Des agriculteurs sont même désormais contraints d'aller à la banque alimentaire.

MAL-LOGEMENT

Les agriculteurs sont certes plus souvent propriétaires de leur logement que le reste de la population et ont souvent des logements plus grands, mais ceux-ci sont aussi plus anciens (et plus énergivores). En 2006, 13% des logements des agriculteurs ne répondaient pas aux standards des critères de confort que sont l'eau courante, l'humidité, le chauffage. Dans certaines maisons, quand bien même les agriculteurs sont propriétaires, aucun travail d'amélioration, ou de rénovation n'a été fait depuis de nombreuses années, faute d'argent disponible. Nous rencontrons également des personnes qui vivent dans des habitats précaires (caravane, mobil-home, yourte...). Si pour certains cela a pu être un choix à un moment, pour la plupart, cette forme d'habitat est contrainte par un manque de revenus.

À la campagne, la maison est non seulement un espace de vie mais aussi un lieu de socialisation important. Ne pas pouvoir accueillir de personnes chez soi peut donc être un facteur d'isolement.



© Polysemique

ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Comme les autres précaires, ils dépensent peu pour les loisirs et la culture. Seulement 8% de leurs dépenses sont consacrées à la culture et aux loisirs en 2011. Cette part est parmi les plus faibles, toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

LA PLURIACTIVITÉ

Pour augmenter ou au moins sécuriser leurs revenus, et réduire les risques de variation, les ménages agricoles mettent en place diverses stratégies, dont la diversification de leurs sources de revenu. Ainsi, on constate aujourd'hui que la majorité des exploitants agricoles ont recours à la pluriactivité. Même si la pluriactivité n'est pas forcément signe de précarité (développement de la vente directe...), sa généralisation illustre une mutation de la façon d'exercer la profession d'agriculteur. Cette pluriactivité peut s'exercer sous une forme salariale, de façon pérenne ou saisonnière. Toutefois, on observe que plus le revenu agricole est faible (inférieur au SMIC voire négatif), plus la pluriactivité est fréquente. Cela confirme bien qu'elle est une nécessité économique. Toutefois, l'accès à cette pluriactivité est plus compliqué dans certaines productions, intensives en main d'œuvre (élevage, maraîchage...).

NON-RECOURS AUX DROITS

Comme tout citoyen, les agriculteurs ont désormais droit aux minima sociaux (RSA, prime d'activité...), mais tous les agriculteurs ne font pas valoir leurs droits du fait de l'inadéquation des dispositifs avec les spécificités agricoles, du manque d'information, du ras-le-bol des démarches administratives, ou de la volonté de ne pas dépendre de l'aide publique. En 2016, plus de 180 000 agriculteurs avaient moins de 350 € par mois pour vivre, mais seulement 55 000 foyers ont reçu la prime d'activité (pour un montant moyen de 202 € par mois).

Le système agricole mis en place après-guerre, s'il a contribué à rapprocher le niveau de vie des agriculteurs de celui des autres catégories socio-professionnelles, a aussi fait beaucoup de victimes, créé des inégalités entre agriculteurs et causé de nombreux dégâts sociaux... sans oublier la désertification des campagnes et les conséquences environnementales et sanitaires néfastes (dont les agriculteurs sont les premières victimes). Autant de dommages qui doivent désormais être pris en charge par la société.

La faiblesse des revenus, la dépendance aux aides publiques, la charge de travail, l'ampleur croissante des tâches administratives, les injonctions normatives et sanitaires, le manque de loisirs, le stress, la vision pessimiste de l'avenir, la détérioration de leur image... Ce sentiment de vulnérabilité est accentué par une fragilisation des liens sociaux primaires, au sein des familles, et des collectifs de travail (perte de solidarité entre agriculteurs). Tout cela s'alimente et engendre une insécurité sociale face à l'avenir et un immense désarroi. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

• solidaritepaysans.org

Un site interactif sur les idées reçues sur les difficultés en agriculture : solidaritepaysans.org (> *Parlons difficultés*)

• **Les agriculteurs : des précaires invisibles ? et Des expérimentations pour l'accès aux droits fondamentaux des agriculteurs**, SOLIDARITE PAYSANS, in *Précarités et marginalités en milieu rural*, POUR, Grep, n°225, mai 2015. revuepour.fr

• **Rapport d'activité de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole**, 2016. msa.fr

• **Agreste**, Rica 2011, Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 12 décembre 2012. agreste.agriculture.gouv.fr

• **Résultats économiques des exploitations en 2016**, Agreste Primeur n° 348, décembre 2017. agreste.agriculture.gouv.fr

• **Les agriculteurs dans la société française**, Agreste, Centre d'études et de prospective, Analyse n°14, avril 2010. agreste.agriculture.gouv.fr

• **Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural**, BERTHOD-WURMSER Marianne, OLLIVIER Roland, RAYMOND Michel, VILLERS Sophie, FABRE Dominique, Inspection générale des affaires sociales, Conseil général de l'Agriculture, de l'alimentation et des Espaces ruraux, septembre 2009. igas.gouv.fr

• **Structure des dépenses des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2011**, INSEE, enquête Budget de famille, octobre 2016. insee.fr

• **Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique**, BARONNET Juliette, FAUCHEUX-LEROY Sarah, KERTUDO Pauline, ONPES – FORS recherche sociale, Rapport final d'étude, mai 2014 (p.114). onpes.gouv.fr

• **Revenu des foyers d'agriculteurs. La pluri-activité se développe**, Insee Première, n° 1068, février 2006. epsilon.insee.fr

• **Ce que nous dit le non-recours de la pauvreté : étude de cas du non-recours au RSA des exploitants agricoles**, DEVILLE Clara, Actes du colloque Le non-recours en débat. Expériences et usages des droits et des services sociaux parmi les professionnels et les ayants droit, Université d'Angers, 06/12/13. ouest.hypotheses.org

• **Les niveaux de vie en 2015**, INSEE Première n° 1665, septembre 2017. insee.fr

• **De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation**, CASTEL Robert, in Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, 1991.

Films

• **Au nom de la terre**, d'Edouard BERGEON, avec Guillaume Canet et Anthony Bajon (2019). <https://www.youtube.com/watch?v=bPmBGDx41GU>

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

PAROLES

« Ce qui est important dans les PAT, ce n'est pas le territoire mais le plan ; c'est de considérer que l'alimentation ne relève pas du marché, de la loi des plus forts, de la publicité, de la loi des multinationales... mais elle relève d'une volonté politique. Est-ce que nous faisons de l'alimentation un droit ou est-ce que nous en faisons une variable du marché ? Dès lors que nous décidons que ce doit être un plan, nous avons une visée politique. Cette visée politique, nous l'incarbons à toutes les échelles... »

Dominique Potier, Président du Pays Terres de Lorraine (extrait du forum « Se nourrir quand on est pauvre », 8 mars 2019) radiodeclic.fr

« Quand on parle alimentation, on parle d'économie locale, d'emploi, de production agricole, de la transformation, mais il y a aussi des enjeux sociaux. On évoque ce que les adultes ou les enfants mangent en restauration collective... On parle de la qualité, enjeu essentiel... mais les élus du pays souhaitent que ce mouvement se démocratise et que les populations à plus faibles revenus, voire en difficultés économiques aient aussi accès à ces bons produits... »

Benoît Guérard, Directeur du Pays Terres de Lorraine (extrait interview Radio Déclic, 8 mars 2019) terresdelorraine.org

QU'EST-CE QU'UN PAT ?

UN DISPOSITIF DE POLITIQUE PUBLIQUE

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 détermine trois priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui sont : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle définit également les Projets Alimentaires Territoriaux (article 39) de la manière suivante : « Les actions répondant à la fois aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 1112 1 du code rural et de la pêche maritime, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux ». Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) prévoit « une reconnaissance officielle de ces projets par la labellisation et se donne l'objectif d'un projet alimentaire territorial par département à échéance fin 2017, et la création de 500 projets à échéance 2020 ».

CHIFFRES (EN FRANCE)

- 174 PAT* en France en décembre 2019.
- Une bonne répartition sur le territoire national avec une couverture plus forte sur la frange Atlantique :
 - 18,5 % des PAT en Occitanie ;
 - 12,6 % en Nouvelle Aquitaine ;
 - 10 % en Bretagne et 10 % en Pays de la Loire.
- 23 % des PAT comptent une population inférieure à 50 000 habitants et 49 % de moins de 100 000 habitants.
- 54 % des PAT sont portés par des intercommunalités ;
 - 29 % par des Pays, Parcs Naturels Régionaux... ;
 - 5 % par des associations ;
 - 0,01 % par des Chambres d'Agriculture.

– Source RnPAT

* Définition retenue pour la comptabilisation : PAT = tout projet conforme à la LAAF dont le porteur a revendiqué publiquement l'appellation PAT.

LA DÉFINITION DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME¹

Au-delà de l'ancrage dans les priorités du PNA, les PAT sont définis selon les principes suivants :

- **Ils visent à rapprocher** les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

- **Ils sont élaborés de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

- **Ils participent à la consolidation de filières territorialisées** et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

- **À l'initiative de l'État et de ses établissements publics**, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

- **Ils s'appuient sur un diagnostic partagé** de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

- **Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés.** Ils peuvent également générer leurs propres ressources.

LES GRANDES FAMILLES DE PAT

Une première analyse menée dans le cadre du Réseau National des PAT² montre que quatre domaines sont régulièrement abordés dans les projets proposés :

- L'économie agricole,
- La nutrition santé,
- L'accessibilité sociale de l'alimentation,
- L'environnement.

La question de l'accessibilité sociale apparaît comme faisant partie du projet dans 19% des PAT. Il conviendrait toutefois d'en faire une analyse plus précise afin de cerner la manière dont cette question est traitée. ■

SE NOURRIR QUAND ON EST PAUVRE : FOCUS SUR LE PAT DE TERRES DE LORRAINE

Contexte de départ

Une étude d'ATD Quart Monde¹ menée à l'échelle nationale met l'accent sur 3 points majeurs :

- Les personnes qui vivent dans la précarité ont une faible maîtrise de leur alimentation. Leurs budgets restreints réduisent leurs possibilités de choix, induisent une dépendance au don alimentaire et le recours aux produits discount de faible qualité,
- La honte de ne pas être autonome,
- L'isolement et la discrimination engendrés par le rôle social de l'alimentation dans la société française.

Une appropriation par le Pays Terres de Lorraine avec ATD Quart Monde

Les élus du Pays Terres de Lorraine ont souhaité positionner la question de l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité dès le démarrage du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde animent une démarche de recherche-action dont l'objet est de construire un cadre favorable au développement d'initiatives et à l'émergence d'un système alimentaire qui garantira un accès à l'alimentation digne, durable et de qualité pour tous. Privilégiant une attention particulière à la place et à l'implication des personnes en précarité alimentaire, elle associe une pluralité d'acteurs du territoire (producteurs, chambre d'agriculture, collectivités, CCAS, associations, centre socio-culturel, médiathèque, maison des solidarités, citoyens...).

Une charte commune pose les principes fondamentaux de la démarche. Elle a pour but d'interroger les pratiques, sensibiliser aux enjeux et repérer et promouvoir des actions alimentaires qui y répondent. Un conseil multi-partenarial suit, oriente et évalue le projet sur le territoire au regard de la charte.

Des opérations concrètes sont mises en place par exemple autour de l'achat groupé (150 familles) de produits de consommation courante à des maraîchers et arboriculteurs locaux (pommes de terre, carottes, courges, mirabelles...).

Des événements de type forum « De la dignité dans les assiettes ! » rassemblent les acteurs partie prenante localement.

1. ATD Quart Monde, Se nourrir lorsqu'on est pauvre, 2014. terresdelorraine.org

1. Les projets alimentaires territoriaux sont définis par les articles L.1111 et L.1112 du CRPM.

2. Le Réseau National des PAT est copiloté par Terres en villes et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Il alimente notamment un observatoire des PAT. rnpat.fr

LA QUALITÉ

PAROLES



« Si je vous parle de qualité, si je vous dis que c'est un produit de mauvaise qualité, le problème c'est qu'on ne s'entend pas sur ce que c'est la qualité. [...] C'est quoi un produit de bonne qualité? C'est un produit goûteux? C'est un produit sain micro-biologiquement? C'est un produit qui n'a pas de contamination? Un produit de qualité, ça ne veut rien dire [en soi]. »

Christophe Brusset, Interview Thinkerview, (6'12)

« Dans les peurs alimentaires, l'une dont on parle peu et je le regrette... c'est la peur de l'empoisonnement. Il y a eu la peur du manque, maintenant il y a la peur de l'excès, mais la peur de l'empoisonnement, elle, traverse les siècles. »

*Jean-Pierre Corbeau,
Entretien paru dans Socioanthropologie 39/2019*

« Si nous nous interrogeons sur la qualité des aliments et de l'alimentation, je reprendrais volontiers la formule simple mais fort significative de Lévi-Strauss (1964) : "Ils doivent être bons à manger et bons à penser". Cette formule a la « qualité » de tenir compte en même temps de l'aliment et des hommes qui s'interrogent sur la nature de celui-ci. »

José Muchnik, anthropologue

LA QUALITÉ EN ALIMENTATION : UNE NOTION COMPLEXE ET MULTIDIMENSIONNELLE

D'après le Centre National de ressources textuelles et lexicales du CNRS, une qualité se définit comme : (A) une caractéristique de nature bonne ou mauvaise, d'une chose ou d'une personne. (B) Une valeur bonne ou mauvaise d'une chose¹.

Une qualité est une caractéristique, un attribut, une valeur associée à quelque chose ou à quelqu'un. Cette simple définition permet de saisir à quel point la notion de qualité est vaste et plurielle, et donc bien peu apte à définir quelque chose ou quelqu'un. La notion de qualité n'a ainsi rien d'absolu, elle est relative et mouvante.

Dans le domaine alimentaire, la qualité est d'abord associée au domaine sanitaire. Un aliment de qualité est d'abord celui qui ne rend pas malade. Depuis que l'homme se développe et donc se nourrit, ne pas s'empoisonner est une préoccupation primordiale². Cela fait partie des invariants alimentaires et aujourd'hui encore, la qualité sanitaire des aliments est au cœur des inquiétudes des consommateurs.

Mais la qualité des aliments s'attache tout autant à d'autres dimensions qu'à la seule dimension sanitaire. Elle s'attache surtout à la classification qu'une communauté fait entre ce qui est de l'ordre du mangeable et ce qui ne l'est pas. Et cette classification n'est pas seulement fonctionnelle. Elle est aussi culturelle. C'est-à-dire qu'elle dépend des croyances, des valeurs et des représentations que cette communauté va se faire de son environnement physique et de sa place dans cet environnement. Cette dimension de la qualité est difficilement saisissable et peu concrète, mais très puissante, comme les interdits alimentaires religieux par exemple. La dimension nutritionnelle de la qualité alimentaire, tout aussi primordiale que l'aspect sanitaire, passe par le prisme de cette dimension culturelle.

1. cnrtl.fr consulté le 18/10/2019.

2. Fischler, 1990.

LA CROIX DE MAINGUY : LA THÉORIE DES 4S + 1

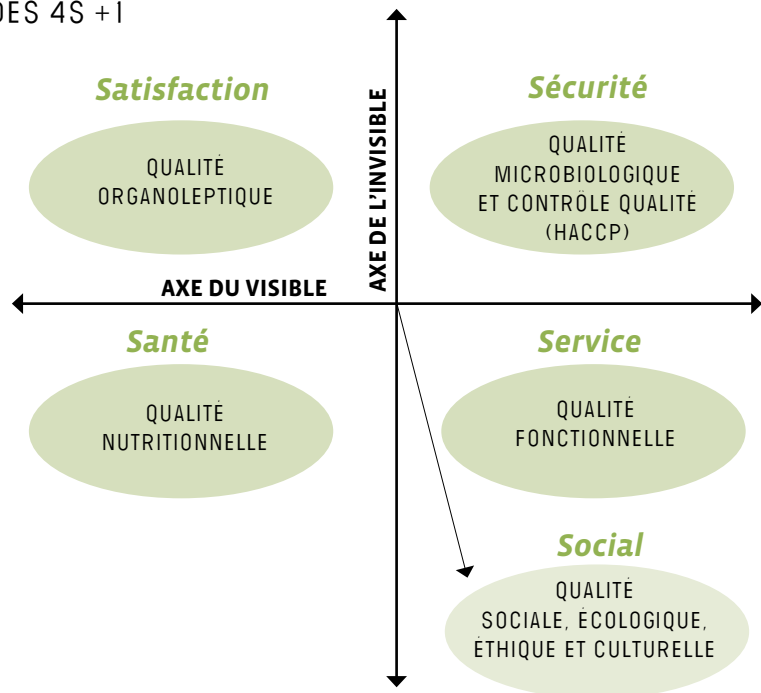
La Satisfaction n'est autre que la qualité organoleptique, liée au goût, à l'aspect, à la saveur.

La Sécurité est liée au contrôle microbiologique du produit et au contrôle qualité (HACCP, normes ISO).

La Santé relève de la qualité nutritionnelle (valeur énergétique, teneurs en lipide en protide, en vitamines).

Le Service n'est autre que la qualité fonctionnelle (la praticité, la recyclabilité, la distribution ...)

Et le cinquième S : le Social c'est le sens donné au produit, les attributs par exemple environnementaux et culturels.



Les qualités organoleptiques d'un aliment :

« manger quelque chose de bon » et potentiellement d'agréable à regarder est également une dimension de la qualité alimentaire plus ou moins développée selon la marge de choix déterminée par les contraintes auxquelles sont soumises les communautés.

Dans le contexte français actuel, dominé par la production et la distribution industrialisées, la question du service fait également partie des dimensions associées à la qualité alimentaire.

Dans ce cadre, on peut définir avec Mainguy¹ les composantes de ce que l'on pourrait appeler la qualité alimentaire². Elles sont au nombre de cinq : la qualité nutritionnelle, la qualité sanitaire, la qualité organoleptique (goût), la qualité du service, etc. Et bien sûr les qualités éthiques et culturelles. Le schéma ci-dessus propose une construction.

1. Mainguy, 1989.

2. Notons que la définition de qualité alimentaire avancée par l'International Standard Organization (ISO) est limitée mais a le mérite d'en proposer une définition : « l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confère son aptitude à satisfaire des besoins implicites et explicites ».

AGROALIMENTAIRE ET QUALITÉ

La qualité est encore regardée presque exclusivement par le secteur agro-alimentaire sous l'angle de la normalisation et de la certification. Dans ce secteur, le terme de qualité est utilisé aussi bien à propos des nombreux marquages (marques ombrelles comme Sud de France ou Produit en Bretagne, marques des Parc Naturels régionaux...), des labels (Label rouge, Haute Qualité Environnementale, Agriculture biologique), des appellations d'origine contrôlées (AOC, AOP, IGP) ; que dans le cadre de la législation sanitaire ou du suivi de gestion et d'élaboration des produits (méthode HACCP, ISO 9000, qualité totale).

Aujourd'hui qu'il s'agisse de la conception des produits ; de leur production et de leurs mesures ; des dispositifs de contrôle, d'identification et de la garantie des marchandises ; les principes tout comme les instruments de gestion de la qualité évoluent continuellement. Il évoluent dans le domaine sanitaire et nutritionnel, mais également en réponse aux attentes des consommateurs des pays développés qui exigent que soient pris en compte de nouveaux critères de qualité.

On retiendra à ce stade que, dans le secteur agro-alimentaire, la notion de qualité des produits s'élargit progressivement.

LA CONSTRUCTION ÉCONOMIQUE ET SYMBOLIQUE DE LA QUALITÉ

La question de l'alimentation implique d'aborder la qualité de façon globale, comme nous l'avons vu, en intégrant ses différentes dimensions qui sont complémentaires. Désormais penser la qualité revient à considérer les externalités liées aux modes de production et la qualité gustative et nutritionnelle de produits émanant d'une agriculture durable.

Dès lors les politiques alimentaires prennent aujourd'hui en compte :

- **La dimension économique et sociale** qui s'accompagne de la prise en considération de l'accessibilité à une alimentation de qualité notamment pour les populations à faible revenu, voire en situation de précarité, dont le nombre ne cesse d'augmenter (demandeurs d'emploi, salariés précaires, retraités, familles monoparentales, jeunes ...), pour lesquels le niveau de pouvoir d'achat compromet l'accès à toute alimentation et, a fortiori, à une nourriture de qualité.

- **La dimension sociétale et environnementale** qui s'intéresse aux modèles et aux conditions de production. Les attentes sociétales en matière d'alimentation sont d'ordre environnemental et/ou social, de la part d'une partie croissante des consommateurs.

La question alimentaire véhicule donc des valeurs sociétales et éthiques fortes, aussi diverses soient-elles et recouvre un ensemble de problématiques très variées³.

La distribution et l'accessibilité à l'alimentation constituent désormais une question incontournable que les politiques publiques commencent à prendre en compte.

- **Le premier enjeu** concerne l'accessibilité de tous à l'alimentation.
- **Le deuxième** est celui de l'information et de la formation du consommateur.
- **Le troisième** consiste à promouvoir une alimentation répondant à tous les besoins humains, dans une perspective de développement durable.

3. On peut citer par exemple la prise en compte croissante de son impact sur la santé publique; l'accès de tous à une nourriture de qualité alors que 6 millions de Français sont en situation d'insécurité alimentaire; la promotion d'un modèle alimentaire et de traditions gastronomiques contre la stratégie de standardisation des produits et des goûts; le renforcement des liens sociaux, y compris familiaux, la lutte contre le gaspillage ou encore la vitalité de filières économiques génératrices de nombreux emplois, qui doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable.

La notion de qualité est donc plurielle et renvoie à des acteurs économiques et sociaux très nombreux, qui ont des objectifs souvent différents, voire divergents. La qualité concerne aussi une pluralité de secteurs, de domaines de compétences et d'acteurs. De plus, elle fait appel à des instruments de mesure, à des procédures de gestion, et à des connaissances scientifiques extrêmement variés.

LA QUALITÉ ALIMENTAIRE : UN ENJEU MAJEUR DANS LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

On peut en déduire que désormais la compétitivité des acteurs économiques ne repose plus seulement sur leur capacité à fabriquer des produits à moindre coût, ni même à se conformer à des normes ou des comportements sociaux, mais repose sur leur capacité à élaborer des références et à les faire accepter.

La notion de qualité est, nous le voyons, multidimensionnelle, multiscalaire et partie prenante des évolutions industrielles, des mouvements économiques et, plus largement, de l'histoire des sociétés et des communautés humaines. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

- **La Vache Folle. Cultures, nourriture (Internationale de L'Imaginaire)**, CAZES-VALETTE Geneviève, 1997, 7: 205-233.
- **De la souillure**, DOUGLAS Mary, Maspéro/ Coll. Fondations, 1971.
- **Histoire des peurs alimentaires**, FERRIERES Madeleine, Seuil, 2001.
- **Gastro-nomie et gastro-anomie. Communications**, FISCHLER Claude, EHESS: La nourriture. Pour une anthropologie bioculturelle de l'alimentation, 31. Seuil, 1979.
- **L'omnivore, le goût, la cuisine et le corps**, FISCHLER Claude, Odile Jacob, 1990.
- **Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire**. POULAIN Jean-Pierre, Presses Universitaires de France, 2002.
- **L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes**, ALLAIRE Gilles, Géographie, Économie, Société N° 4, pp. 155-180, 2002.
- **La qualité dans le domaine agro-alimentaire**, MAINGUY Pierre, Rapport de mission, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Paris, 116p, 1989.
- **Le système alimentaire mondial, Concepts et méthodes, analyses et dynamiques**, RASTOIN Jean-Louis et GHERSI Gérard, ed. QJAE, 2010.
- **La qualité : du consommateur final au producteur – La construction sociale de la qualité : des produits aux façons de produire**, SYLVANDER Bertil, Sciences du vivant, 2015.

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION



PAROLES

« Cela peut paraître idéaliste et utopique, mais l'idée mérite d'être creusée. C'est un peu comme cette histoire de revenu universel de Benoît Hamon. Au début, on a souri, et puis ça a trotté dans la tête, et pas seulement chez des gens de ma mouvance politique. »

Serge Mora, agriculteur, président du Modéf des Landes

« La Sécurité sociale de l'alimentation, c'est un projet qui nous permet de penser la transformation de l'ensemble du système alimentaire, et donc par là les conditions de travail des paysans et leur place dans la société. »

Emmanuel Aze, paysan dans le Lot

« On produit de l'alimentation, il y a des gens qui n'y ont pas accès. Certains ont la prétention de dire qu'on est censé nourrir le monde, on n'arrive déjà pas à se nourrir nous. Il faut réfléchir à quel modèle on veut. L'agriculture est quelque chose de bien trop important pour la confier juste à une profession. »

Stéphane Clisson, paysan dans les Deux-Sèvres

PISTE DE RÉFLEXION

L'ensemble des fiches ressources ont présenté des enjeux et des constats qui permettent d'argumenter pour la mise en place d'une véritable **démocratie alimentaire** : un fonctionnement de la société dans lequel tous les citoyens peuvent s'exprimer politiquement pour définir leur alimentation et ses conditions de production, indépendamment de leur revenu ; et qui se donne les moyens d'assurer un droit à une alimentation durable pour tous et toutes.

Nombre d'initiatives proposent aujourd'hui d'avancer vers une démocratie alimentaire à leur échelle. Ces initiatives sont autant d'exemples sur lesquels il est possible de s'appuyer pour revendiquer la mise en place d'une démocratie alimentaire.

Afin d'ouvrir les perspectives et de nourrir la certitude que l'objectif de démocratie alimentaire est atteignable, nous vous proposons de découvrir ce que pourrait être le fonctionnement d'une sécurité sociale de l'alimentation en s'inspirant de la sécurité sociale de santé.

En effet, l'exemple de la sécurité sociale de santé, dans l'accès universel et le contrôle démocratique des conditions de production du soin qu'elle a mis en place en 1945 (contrôle qui a par la suite été perdu), nous semble particulièrement pertinent pour penser conjointement l'accès de tous à une alimentation choisie et de qualité avec un contrôle démocratique sur les conditions de production. Le financement de la sécurité sociale, basé sur un mécanisme de cotisation, nous semble pertinent à généraliser pour partager la richesse produite en vue de l'accès aux besoins fondamentaux.

CONCRÈTEMENT

Prenons un budget de 150 € par personne et par mois, réservé à l'achat d'aliments conventionnés. Cette somme n'aurait pas comme vocation de couvrir la totalité des dépenses alimentaires (la moyenne des dépenses mensuelles par personne en France étant autour de 220 €), mais bien de faciliter l'accès de l'ensemble de la population à des produits choisis collectivement. Pour les personnes précaires, cela revient à une augmentation sensible de leurs budget alimentaire mensuel, qui est autour de 100 €.

À l'échelle de la France, la sécurité sociale alimentaire représenterait 120 milliards d'euros, soit moitié moins que l'assurance maladie, et pourrait être alimentée par des cotisations sociales à taux progressif, selon les revenus. La sécurité sociale de santé a été créée à un moment où la France était ruinée; on peut décider aujourd'hui d'instaurer 12,6% de cotisation sur chacun de nos salaires bruts. On peut aussi envisager de le faire sur les cotisations patronales, ce qui garderait des salaires nets identiques (augmentation du brut). Ou bien récupérer cet argent ailleurs: 120 milliards, cela correspond à un tiers des revenus de la finance qui sont exempts de toute cotisation. Les sources de financement sont à définir collectivement, mais nous partons d'un déjà-là, nous savons que c'est possible.

DES CRITÈRES ÉLABORÉS PAR LES CITOYENS AU NIVEAU LOCAL

Les critères de conventionnement seraient élaborés par les citoyens au niveau local au sein de caisses de sécurité sociale de l'alimentation. Un processus démocratique et inclusif permettrait aux habitants des territoires de décider des conditions d'éligibilité d'un aliment, en respectant les préférences alimentaires de tous, y compris des minorités. De la production à la distribution en passant par la transformation des produits alimentaires, tous les professionnels devront, pour être conventionnés, se fournir (achats des intrants ou semences) auprès d'acteurs eux-mêmes conventionnés. De même, le conventionnement des produits issus de l'importation comme les bananes, les agrumes, le manioc, le thé ou le café, auraient des critères qui reprennent, par exemple, les exigences du commerce équitable.

Le conventionnement serait par ailleurs encadré au niveau national, par une fédération des caisses de sécurité sociale de l'alimentation et l'État, avec des lignes directrices concernant le prix (fixé selon le coût de revient) et les entreprises éligibles (ne devant pas posséder de capital extérieur rémunéré par l'activité au-delà de l'inflation, afin d'éviter l'enrichissement personnel sur de l'argent socialisé

pour assurer les besoins fondamentaux). Enfin, des critères de production liés à des enjeux nationaux ou supra-nationaux, comme le climat ou la biodiversité, seraient également établis au niveau national. Nous parlons ici de critères ambitieux, à la hauteur des enjeux et des attentes de la société civile: par exemple, l'absence d'OGM, de pesticides de synthèse et de toute pratique causant des dommages irréversibles aux écosystèmes sur lesquels reposent l'humanité.

POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT AUGMENTER LES MINIMAS SOCIAUX ET LE SMIC POUR PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS ET TOUTES À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ?

Même si ces augmentations nous semblent indispensables, ce type de proposition ne nous semble pas du tout prendre en compte la mesure des enjeux alimentaires:

Premièrement, la société de consommation et le développement du système industriel ont cherché depuis des années à réduire la part de l'alimentation dans le budget des Français pour leur permettre de consommer d'autres produits. L'alimentation est toujours une dépense « d'ajustement » pour les personnes en situation de précarité. Avec plus de pouvoir d'achat, mais des inégalités persistantes et la pression de la société de consommation qui impose un niveau de dépense contraint pour être intégré (hausse des loyers, obsolescence programmée et course à la technologie qui exclut ceux qui ne consomment pas...), il y a fort à parier que l'alimentation reste la variable d'ajustement pour gérer le budget. Cette hausse du SMIC ou des minimas sociaux sonnerait comme un cadeau pour le système productiviste. Les comportements alimentaires ne pourraient évoluer, ce qui ne répondrait pas aux enjeux sanitaires et écologiques ni à la mise en place du droit à l'alimentation. Démonétariser, sanctuariser un budget alimentaire pour l'ensemble de la population est le seul moyen pour assurer que la population soit correctement nourrie.

Deuxièmement, ce type de solution reviendrait à se baser uniquement sur l'échelle individuelle pour réaliser la transition alimentaire nécessaire. Or, l'alimentation a une fonction sociale certaine. Les discussions collectives que nous proposons dans le projet de sécurité sociale de l'alimentation nous semblent indispensables pour que chacun s'approprie les enjeux de souveraineté alimentaire et que les besoins de la population soient définis collectivement. En effet, la libre concurrence ne donne que très peu de place à la production d'alimentation de qualité, dont la production coûte plus cher et où les travailleurs sont payés correctement.

Le projet de sécurité sociale alimentaire répond au besoin de développement de ce type de productions en ouvrant un marché constitué de mangeurs qui auront les moyens de se procurer leurs produits. Augmenter simplement les revenus, c'est penser traiter individuellement la question de l'alimentation, sans se donner les moyens de déconstruire collectivement notre rapport à la production agricole. Cela revient à laisser les enjeux de revenu des agriculteurs et de respect de l'environnement au bon vouloir de la responsabilité individuelle des consommateurs. **À l'opposé, l'idée de sécurité sociale alimentaire participe à faire de l'alimentation un Commun.**

POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT RENDRE L'ALIMENTATION GRATUITE ?

Assurer la solvabilité de tous pour l'accès à des produits choisis est une façon d'envisager la gratuité. Rendre l'alimentation gratuite, comme pour l'accès à l'école, ne permet de questionner ni le contrôle démocratique de la production, ni la rémunération du travail des paysans.

Un des enjeux forts pour faire de l'alimentation un Commun est de rapprocher les producteurs des consommateurs, de faire discuter démocratiquement les enjeux des droits des paysans et ceux du droit à l'alimentation. Dans un fonctionnement avec une alimentation rendue gratuite, l'État serait forcément intermédiaire, au centre des achats. Une situation dans laquelle des agriculteurs ne peuvent conventionner qu'avec un seul acheteur (l'État) semble beaucoup moins résiliente que la possibilité de conventionner avec différentes caisses de sécurité sociale alimentaire, notamment en cas de changement de majorité.

Enfin, l'alimentation, contrairement au savoir, n'est pas un bien d'abondance, qui peut se partager à l'infini. Il y a diverses façons de s'alimenter qui n'ont pas le même coût, garder un prix aux aliments permet de sensibiliser sur le travail que l'on trouve derrière un produit. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Le site d'Agrista**
isf-france.org/agrista
- **La chaîne youtube d'Agrista**
« Pour une sécurité sociale de l'alimentation »
<https://www.youtube.com/channel/UCX7LlainzaDuOxSrPYVvkznA>
- **Sur la voie d'une sécurité sociale de l'alimentation ?, Agrista**, article paru dans la revue *Sesame* N°6, novembre 2019.
revue-sesame-inra.fr
- **La sociale, Un film sur l'histoire de la sécurité sociale de santé :** Gilles Perret, produit par Rouge Productions : Jean Bigot, 2016.
https://www.youtube.com/watch?v=hA7R_oPH35E



TERRITOIRE ET ALIMENTATION

ÉTAT DES LIEUX

Depuis quelques années les politiques publiques alimentaires et agricoles inscrivent dans leurs attendus des objectifs de « reterritorialisation ». En matière d'alimentation et de production agricole tout particulièrement, le mot territoire claqué alors comme une bannière à tous vents : « *L'autonomie alimentaire levier de développement économique des territoires* », « *Les projets alimentaires territoriaux* », « *Agricultures et Territoires* » « *Agriculteurs et territoires* », « *L'agriculture du territoire* »...

Le terme est polysémique. Il peut, suivant qui l'emploie, dire un milieu naturel aménagé pour un agriculteur ou un écologiste, une maille administrative pour un élu ou un fonctionnaire territorial, un système de relations sociales situé dans un espace circonscrit pour un agent de développement, le cadre de vie d'une communauté humaine pour certains géographes, mais aussi une fiction géographique pour d'autres, à l'heure de la « *mondialisation heureuse* »¹.

Il semble toutefois que tous ces « territoires » possèdent une caractéristique commune : une frontière ou une limite. Parler de territoire à propos de l'alimentation ou de l'agriculture c'est alors se demander où commence et où s'arrête la production de la nourriture consommée dans un espace par les habitants de cet espace. Evoquer l'autonomie alimentaire d'un territoire serait s'interroger sur la capacité d'un territoire donné à produire les ressources alimentaires nécessaires pour subvenir aux besoins de sa population.

Cette fiche doit amener quelques ressources pour répondre aux questions soulevées par la production de l'alimentation : quel est le territoire d'une ferme ? Mais aussi de s'inscrire d'une manière ou d'une autre dans les stratégies d'autonomie alimentaire adoptées par les élus et les agents de développement : comment l'initiative participe-t-elle de l'autonomie alimentaire territoriale ? La question se pose-t-elle ? Est-elle compréhensible ?

POLITIQUE PUBLIQUE

En géographie, la territorialisation est une approche des politiques publiques qui met l'accent sur les spécificités de chaque territoire, par opposition à une approche verticale organisant l'action publique par secteurs d'activités cloisonnés (Pierre Muller)

Ainsi les territoires sont des espaces de développement résultant des politiques de développement territorial. « *L'espace de développement se définit donc comme un ensemble de communes regroupées pour élaborer un programme de développement, financé, au moins en partie, par une ou des autorités publiques, le plus souvent dans le cadre d'un contrat. Les espaces de développement ne correspondent pas a priori à des découpages administratifs préexistants mais sont simplement des espaces d'action concertée entre plusieurs communes.* »²

Une hypothèse est que la territorialisation des politiques alimentaires a permis leur réémergence comme objet d'action publique³.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire est fixée en 1996 comme un but à atteindre par la Conférence Mondiale de l'Alimentation : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ». À cette date est apparue la notion d'accès à l'alimentation comme facteur de sécurité et la nécessité de disposer d'un revenu suffisant pour cela. À noter que cet objectif est essentiellement individuel et ne se rapporte pas explicitement à un quelconque espace, habitat ou territoire.

Attention, dans le sens commun, bien souvent la sécurité alimentaire se résume à une affirmation de l'innocuité des aliments, qui n'en est qu'un des aspects.

1. Terme popularisé en France par Alain Minc, titre d'un ouvrage paru en 1997.

2. Anne Cécile Douillet, 2002.

3. Caroline Brand, 2018.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La notion de souveraineté alimentaire est proposée par Via Campésina¹, organisation agricole internationale. Elle est selon ses adhérents un moyen d'atteindre la sécurité alimentaire : « *La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.* » Elle réclame de circonscrire les systèmes alimentaires à une échelle locale et de réduire la distance entre les fournisseurs d'aliments et les consommateurs. C'est une politique engagée contre le libre échange. Ses tenants souhaitent que l'agriculture « sorte de l'OMC ».

AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Ces deux notions sont utilisées de façon souvent indifférenciée, sans qu'il soit toujours possible de distinguer les intentions sous-jacentes liées à leur emploi. Il peut exister des éléments qui permettent de préciser les intentions en jeu dans chacune de ces approches.

L'autonomie alimentaire est le terme utilisé par des collectivités qui depuis plusieurs années cherchent à définir la taille du « halo agricole et alimentaire » qui suffirait à nourrir leur population. Les travaux et recherches se multiplient, l'exemple le plus remarquable étant le travail engagé par l'agglomération rennaise depuis plus de dix ans². Notons que dans le même registre, la ville d'Agen parle, elle, d'« autosuffisance » alimentaire³. Plus récemment, pour répondre à la question : « Combien de paysan-ne-s devrions-nous avoir dans nos communes si tout le monde décidait peu à peu de relocaliser sa consommation alimentaire ? » Terre de Liens a bâti un « convertisseur »⁴ qui complète cette approche.

C'est aussi le terme qu'utilisent les éleveurs qui souhaitent produire le plus possible l'alimentation des animaux sur place. Cet objectif, revendiqué par eux⁵, s'inscrit alors dans une recherche plus large d'autonomie des moyens de la production ou d'objectifs économiques d'assurance des revenus⁶ qui, pour peu qu'ils se construisent dans des rapports choisis de coopération avec d'autres fermes, sont une voie vers l'agro-écologie⁷.

L'autosuffisance alimentaire est, elle, avancée par des économistes comme étant « la capacité pour un pays de subvenir aux besoins alimentaires de son peuple par sa seule et propre production ». Par le passé cela a été un objectif gouvernemental couramment adopté par de nombreux pays, et il existe un « taux d'autosuffisance alimentaire » permettant d'en faire une caractéristique de l'économie d'un pays. La FAO attire cependant l'attention sur la prudence avec laquelle il faut manipuler cet indice : « *Bien que le TAS soit l'instrument approprié à l'évaluation de la disponibilité des produits considérés séparément, il faudra user de beaucoup de prudence au moment d'apprécier la situation alimentaire d'ensemble* »⁸.

L'autosuffisance est aussi revendiquée par quelques militants à l'échelle individuelle, familiale ou communautaire. Il s'agit alors de produire soi-même son alimentation et celle de ses proches. « *Ça faisait un moment qu'elle parlait d'autosuffisance alimentaire, alors elle s'est lancée, pour être en accord avec son idéal, avec ses convictions* »⁹. En cela, la notion d'autosuffisance doit être distinguée de la notion d'autonomie qui, reste, elle, inscrite dans une économie de marché. ■

1. La Via Campesina est un mouvement international né en 1993, qui regroupe 182 organisations locales et nationales dans 81 pays et rassemble 200 millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrants et de travailleurs agricoles.

2. Catherine Darrot, 2014.

3. elueslocales.fr, 2018.

4. Terre de Liens, 2013

5. Réseau CIVAM, 2014.

6. Fadear, 2012 et AutoSysel, non daté.

7. Dictionnaire d'Agroécologie, 2017.

8. FAO, 2002.

9. Les amis de la terre, 2017.

RESSOURCES

Politiques publiques :

- **Le territoire objet de politiques publiques : Logiques de constitution des espaces de développement promus par les politiques de développement territorial**, DOUILLET Anne Cécile, In : Lire les territoires, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2002. Disponible sur : books.openedition.org
- **Les politiques publiques entre secteurs et territoires**, MULLER Pierre, in : Politiques et management public, vol. 8, n° 3, 1990. pp. 19-33.
- **Un objet d'action publique en réémergence : l'alimentation, de l'absence à l'évidence**, BRAND Caroline, dossier, *Horizons publics*, été 2018, hors-série n° 3.
- **Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives**, Martin VANIER (dir.), 2009. Rennes, PUR, coll. « Espace et territoires », 228 p.

Sécurité alimentaire

- **S'entendre sur la terminologie**, Comité De La Sécurité Alimentaire Mondiale, Trente-neuvième session, Rome(Italie), 15-20 octobre 2012, fao.org
- **Stéphane Travert à l'Assemblée nationale : « Mon engagement pour la sécurité alimentaire des Français est total »**, Article paru le 25/07/2018 sur agriculture.gouv.fr

La souveraineté alimentaire

- **4 page de présentation de la souveraineté alimentaire réalisé par Via Campesina**, nyeleni.org
- **La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes**, ALAHYANE Saïd, in Politique étrangère, 2017/3 (Automne), p. 167-177.
- **Convertisseur Terre de liens, Pour une réappropriation solidaire des terres au service de nos souverainetés alimentaires**, 2013. convertisseur.terredeliensnormandie.org
- **Comment accéder à l'autosuffisance alimentaire? L'exemple d'Albi**, par LESCARRET Jordi, article mis en ligne le 06/06/18 sur monmandatlocal.fr

L'autonomie alimentaire

- **Rennes, ville vivrière?**, Une prospective proposée par les étudiants de l'option « Agriculture Durable et Développement Territorial » d'Agro-campus Ouest, Catherine Darrot, POUR, 2014/4 (N° 224), p. 405 à 414. cairn.info
- **Produire économe et autonome**, réédition augmentée, Réseau CIVAM, 2014. civam.org
- **AutoSysel non daté. Outil d'analyse de l'autonomie alimentaire d'un élevage de la chambre d'agriculture des Hauts de France**. hautsdefrance.chambres-agriculture.fr (> Techniques productions élevage autonomie alimentaire)
- **Dictionnaire d'Agroécologie**, 2017. Edité par l'INRA et différentes écoles d'Agronomie. Entrée « autonomie dans les systèmes agricoles ». dicoagroecologie.fr (Encyclopédie > Autonomie dans les systèmes agricoles)
- **Agriculture Paysanne**, 2012. Guide d'évaluation de l'agriculture paysanne. Édité par la Fadear.

L'autosuffisance alimentaire

- **Les bilans alimentaires. Manuel. Food and Agriculture Organization**. fao.org
- **Autosuffisance alimentaire : des paroles aux actes!** Article en ligne sur le site des Amis de la Terre, paru le 12/10/17 : amisdelaterre.org (> Autosuffisance alimentaire : des paroles aux actes)
- **FAO « eau et agriculture »**, Rome 2002 chapitre 4, La production et la sécurité alimentaire. fao.org

LES VIOLENCES ALIMENTAIRES

PAROLES

« Ça fait trois mois qu'on a dans nos sacs ces gâteaux, secs et sans goût, regarde! Regarde la date! Depuis 6 mois ils sont périmés et toi tu nous sers ça! On est quoi? »

« Si vous ne vous mettez pas en file bien droite, je sers personne! »

« Heureusement que mon père est mort, s'il me voyait là! »

« Personne n'a à recadrer les bénéficiaires en poussant sa gueulante, moi je ne sais pas pour qui ils se prennent ceux qui font ça, ni pourquoi ils sont là! C'est des situations que je ne tolère plus, vraiment plus! »

« Ça arrive des fois que le pain devienne un peu vert dans le sachet, t'enlève les tranches et c'est bon, ça dépanne! »

« Ici tu le vois, les gens ils prennent du poids. »

« Plusieurs fois j'ai cru que j'allais m'en manger une quand on manquait de bouffe! [...] On arrive à un point où il y a 30 personnes et on n'a à manger que pour 10! Vous vous souvenez on disait : les femmes et les enfants d'abord. Et du coup il faut expliquer à un mec qui attend depuis 3 h, qui a faim, qu'il va pas avoir à bouffer! »

Propos recueillis aux Restaurants du cœur et lors de maraudes entre 2016 et 2018

DEFINITIONS

« **Les violences alimentaires** se caractérisent par la force intentionnelle ou non qui empêche une personne d'accéder à son droit à l'alimentation, ceci donnant lieu à des atteintes physiques ou morales. »

Bonzi Bénédicte

« **La violence psychologique** est constituée de paroles ou de gestes qui ont pour but de déstabiliser ou de blesser l'autre, mais aussi de le soumettre, de le contrôler, de façon à garder une position de supériorité. »

Hirigoyen Marie-France, Le harcèlement.

ÉTAT DES LIEUX

Dans le petit Larousse illustré édition 2000, on trouve cette définition de la violence : « Caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, extrême, brutale. Tempête d'une rare violence. ». Ce premier aspect est encore plus explicite dans le dictionnaire de l'Académie française de 1932³, où il est dit qu' : « [...] Il désigne absolument la Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. [...] ».

Cette dimension rend compte d'une puissance utilisée contre le droit et du fait que cette force est difficile à contenir, comme « la violence du vent ». Ceci révèle l'aspect diffus et immatériel d'un phénomène qui ne se voit pas mais qui se perçoit et se ressent. Ainsi dans le cadre de la distribution alimentaire la tension, les explosions sont autant d'événements qui permettent de qualifier les violences alimentaires, et de les situer dans un cadre où le droit à l'alimentation n'est pas respecté.

1. la-definition.fr (Définition > Violence)

ATTEINTES VISIBLES ET INVISIBLES

Ces violences se manifestent sur les personnes à travers deux types d'atteintes. Il s'agit des atteintes visibles et des atteintes invisibles.

Les atteintes visibles sont principalement des atteintes physiques qui se déclarent à travers des maladies : obésités, hyper-tension, diabète et carences alimentaires. Elles s'accompagnent aussi des problématiques liées aux difficultés d'accès à l'hygiène, au brossage de dents, et toutes formes de soins qui nécessitent stabilité et régularité.

Elles se manifestent également dans un comportement particulier, on mange très rapidement, manger a cessé d'être une action qui socialise, elle est devenue le contraire, elle isole. Comme on ne peut pas rendre une invitation, on ne l'accepte plus.

Les atteintes invisibles sont bien plus nombreuses et ont un impact très fort sur les personnes il s'agit de l'accumulation de chaque parole, de gestes imposés ou absents qui vont permettre de définir ces atteintes, et d'observer les conséquences que cela a sur la personne : perte de l'estime de soi, de son assurance, sentiment de vulnérabilité. Huit catégories peuvent être retenues : l'isolement, la frustration, l'intimidation, le contrôle, le harcèlement, les menaces et l'inversion de la culpabilité.

Force est de constater que les violences alimentaires se définissent du fait de l'existence de droits internationaux et de la loi française. Aussi, la violence en tant que telle est condamnable. L'humiliation, le racisme, etc., sont des interdits qui nécessitent reconnaissance et réparation pour que justice soit faite. Dans le dictionnaire de droit privé de Serge Braudo, il est écrit que :

«[...] La violence au sens du droit civil, est l'acte délibéré ou non, provoquant chez celui qui en est la victime, un trouble physique ou moral comportant des conséquences dommageables pour sa personne ou pour ses biens.[...]».

Cette définition des violences alimentaires et son ancrage dans la justice serait le moyen d'observer d'où viennent les responsabilités, à qui elles appartiennent afin de pouvoir remédier à de telles situations. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour poursuivre la réflexion

- **Politiques de la vulnérabilité**, Marie Garrau, Paris, CNRS, 2018.

Ressources filmographiques

- **Moi Daniel Blake**, Ken Loach, 2016 [extrait dans le centre de distribution alimentaire].
- **Assistance Mortelle**, Raoul Peck, 2010.



- **Qu'est ce que les violences alimentaires?** Intervention de Bénédicte Bonzi, anthropologue (LAIOS/EHESS) devant la Croix rouge (15'). [youtube.com/watch?v=Z6hnWwL3N1A](https://www.youtube.com/watch?v=Z6hnWwL3N1A)

LA SOLIDARITÉ EN FRANCE

PAROLES



« Sur mon territoire, le lien agriculteur-consommateur est très important.... Déjà entre associé-e-s, la solidarité et l'entraide, c'est entre nous deux et trois associés. On a toujours mis cette valeur au centre de notre structure et on a toujours répondu positivement aux demandes. Pour nous la solidarité, ce n'est pas du tout le don. Le don c'est se déculpabiliser une fois, ce n'est pas vraiment partager. C'est croire que l'autre n'a rien à offrir et rien à transmettre. Voilà ma définition, elle est peut-être fautive mais pour moi la solidarité c'est dans le donner et dans le recevoir. Du coup dans le projet qu'on a mis en place avec l'épicerie solidaire on a essayé de faire ressortir cela. Moi aussi j'ai besoin d'aide, j'ai besoin de solidarité et on en a tous besoin. C'est donc considérer que qui qu'on soit, on a quelque chose à offrir, on considère l'autre en tant qu'être. »

Marie Rivoire, intervention au séminaire Accessible Occitanie, 24/09/2019.

UNE HISTOIRE COLLECTIVE

Dans notre contexte contemporain, la solidarité s'exprime ou se manifeste de différentes manières. On peut faire référence à la solidarité internationale, à la solidarité familiale, intergénérationnelle, de voisinage, etc. De fait, chaque personne peut ou a pu faire l'expérience de la solidarité pour elle-même ou pour autrui au sens où toute personne, de sa naissance à sa fin de vie, a besoin pour vivre de l'intervention d'autres personnes.

C'est au milieu du 19^e siècle que ce sens est défini par Pierre Leroux à la fois comme **une donnée commune au genre humain et comme la reconnaissance de la vulnérabilité de l'existence humaine**. Cette formulation s'inscrit dans la volonté collective qui anime les débats populaires, scientifiques et politiques pour donner une réalité concrète au principe d'égalité citoyenne énoncée par la Révolution française.

L'identification de ce **lien social** existant entre les individus reprend et déplace la notion de contrat du siècle des Lumières formulé par Rousseau. Le contrat social n'est plus pensé comme ce qui permet de tenir « une société » d'individus libres, il est ce qui permet « la vie individuelle » reconnue par nature dépendante du milieu environnant. Dès lors la solidarité est reconnue comme un principe politique. Elle est la base du lien entre tous les membres d'une nation et sert de colonne vertébrale à un État social¹ tel que la France l'a construit lors de la III^e République. Ce principe rend possible l'organisation d'un vivre ensemble pacifié entre des gens de nature et d'origine différentes. Ainsi nous comprenons pourquoi la solidarité est un mot communément utilisé par chacun.e mais dont la valeur ne renvoie pas toujours aux mêmes sources ou aux mêmes implications.

1. L'État social, basé sur la solidarité entre tous, est le garant, le réparateur et le consolidateur des liens sociaux notamment par les droits du travail et les droits sociaux.

LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE EN DÉBATS

La « solidarité alimentaire » n'est pas un domaine à part de l'action publique ou politique. Elle ne peut se détacher du référentiel démocratique d'égalité citoyenne même si nous avons conscience des inégalités de statuts et de vie entre les membres de la communauté nationale et européenne. Actuellement de nombreuses voix discutent le maintien ou le changement des pratiques et des circuits de ce champ d'action.

Voir **Ressource** ② *Aide alimentaire*

Rappeler cette assise est important face au risque actuel de délier la solidarité du principe d'égalité de relation/de valeur humaine entre les personnes citoyennes ou présentes sur le territoire et face à la référence dominante à l'autonomie comme modèle de vie au détriment du réel de l'interdépendance des vies humaines pour exister. Tenir ce cap permet de continuer à vivre ensemble différents dans une démocratie où chacun-e est légitime de revendiquer ou de pointer des manquements.

Ainsi parler de « solidarité alimentaire » c'est se mettre au travail pour « *permettre l'accès de tous à ce qui correspond à la compréhension produite aujourd'hui par différents canaux, sur "l'alimentation durable"* ». Dans ce cas, il est possible d'utiliser la définition reprise par le programme Accessible: « *Favoriser l'accès, autonome et non stigmatisant, de tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables* ».

Cette définition est aussi un énoncé d'indicateurs d'une politique publique solidaire dans une démocratie sociale. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

- **La solidarité, histoire d'une idée**, Marie Claude Blais, Paris, Gallimard, 2007.
- **Solidarité par les droits, solidarité par l'engagement** coordonné par Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger, Paris, Revue *Vie sociale*, 2019/3 n° 27.
- **La communauté des citoyens**, Dominique Schnapper, Paris, Gallimard, 2003 (1994 pour le texte, 2003 pour l'avant-propos).
- **Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours**, Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- **La France telle qu'elle est. Pour en finir avec la complainte nationaliste**, Laurent Mucchielli, Éditions Fayard, Paris, 2020.

REVENU DU PAYSAN : DE QUOI PARLE-T-ON ?

PAROLES

« Il n'est plus possible aujourd'hui qu'en France, un tiers des agriculteurs gagne moins de 350 € par mois et je le redis très clairement, nous devons permettre aux agriculteurs de ne plus dépendre des aides et, pour cela, nous assurer qu'ils soient rémunérés au juste prix de leur travail. »

Emmanuel Macron, Discours aux États Généraux de l'Alimentation, 11 octobre 2017

« Un tiers des agriculteurs gagnent-ils moins de 350 € par mois ? Pas vraiment. Mais les statisticiens ont du mal à évaluer avec combien vivent ces indépendants, dont le revenu ne peut pas vraiment se comparer à celui des salariés. »

Terre et net, Qui sait combien gagnent réellement les agriculteurs ? 22 novembre 2019

SALAIRE, REVENU ET PRÉLÈVEMENT PRIVÉ : DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES

Une exploitation, une ferme, c'est une entreprise dotée de moyens de production (foncier, équipements, cheptel...) que le paysan doit financer avec des fonds propres ou empruntés à la banque. Pour produire, il « dépense » des intrants (engrais, aliments, énergie...) des services qu'il faut payer à des fournisseurs et autres frais (personnel, taxes et fermages...), ainsi que l'amortissement des équipements, etc. Ces charges déduites du montant des produits vendus et des aides publiques perçues donnent un solde qui est le résultat économique. Celui-ci a trois fonctions : assurer les prélèvements privés du paysan, son revenu pour vivre ; rembourser l'argent emprunté et capitalisé notamment dans le foncier et le cheptel (qui sont des biens qui ne se déprécient pas) ; et, le cas échéant, autofinancer du coût d'activité (cheptel et équipement). Ces trois fonctions sont souvent concurrentes et en tension. À défaut d'être satisfaites, la viabilité économique de la ferme est en péril, ou c'est le paysan qui trinque. Ce résultat économique est variable selon chaque exploitation et aléatoire selon le marché et les aléas climatiques. Tous les paysans sont confrontés à cette réalité. Mais leur situation diffère nettement selon leur production, la taille de leur exploitation, mais aussi selon le système de production qu'ils adoptent et le mode commercialisation qu'ils choisissent. De plus en plus, une moyenne ne veut plus dire grand-chose. Si un modèle dominant continue de s'imposer, les pratiques et stratégies se diversifient.

LA CAPITALISATION... AU DÉTRIMENT DU REVENU PRÉLEVÉ

Au sortir de la guerre, l'Europe était en situation de déficit alimentaire. En 1962, la PAC a eu pour objectif d'y mettre fin en encourageant les paysans à se moderniser pour produire plus grâce à des subventions d'équipement, à des prêts à taux bonifiés, à un régime fiscal favorable... Et surtout grâce à des prix garantis permis par une forte protection communautaire. Par suite à l'option libérale d'ouvrir l'UE

agricole aux marchés mondiaux à partir de 1992, des aides directes couplées au produit ont continué d'encourager les meilleurs rendements possibles. Puis à partir des années 2000, des aides directes à l'hectare (les DPU, puis les DPB) favorisent l'agrandissement systématique des exploitations. Et constituent une sorte de rente pour les exploitations les plus grandes.

Maître mot de la mesure de l'efficacité de ce modèle: l'augmentation de la productivité. D'abord celle des moyens de production : meilleur rendement à l'ha et à l'unité de bétail par le recours massif aux « intrants » (engrais, aliments, pesticides, énergie...) qui sont un marché très important pour les firmes de l'agrofourmure. Et surtout celle du travail du paysan par le recours aux équipements et davantage d'emprunts auprès de la banque. Dans ce modèle, une part de plus en plus importante de la richesse créée (la valeur ajoutée) et des aides directes est captée par le capital investi, au détriment du revenu prélevé par le paysan. D'où la course à l'agrandissement (« Je gagne moins à l'unité produite, mais je me rattrape sur la quantité ») et à la constitution d'un patrimoine qu'on espère réaliser à la retraite (« Vivre pauvre avec l'espoir de vieillir riche »).

LES IMPASSES DU SYSTÈME

En dépit des aides publiques – qui globalement représentent bon an mal an l'équivalent du résultat économique de la « ferme France » et qui constituent, dans les filières où elles sont importantes un important matelas amortisseur des crises – c'est un système de production ultra-sensible aux aléas climatiques et surtout aux variations erratiques des marchés, aussi bien ceux des produits agricoles que ceux des agrofourmures. C'est aussi un modèle qui repose sur la réduction systématique de l'emploi paysan et qui devient de moins en moins transmissible étant donné l'importance des capitaux à reprendre par le jeune qui s'installe alors que son espérance de revenu réellement disponible pour vivre sera faible et aléatoire. Sans compter la perspective de conditions de travail le plus souvent très éprouvantes aux plans physique et surtout psychologique.

Cette dynamique productiviste se heurte aujourd'hui à des impasses majeures : désertification sociale, économique et écologique des territoires ; usage massif et toujours croissant des pesticides avec des impacts sur la dégradation de la qualité sanitaire des produits alimentaires, sur la destruction de la biodiversité, sur la dégradation de la fertilité des sols et, avec les engrais, sur la dégradation de la ressource en eau. Cette agriculture a un bilan énergétique et climatique désastreux du fait qu'elle consomme davantage d'énergie fossile qu'elle n'en produit par la photosynthèse, donc contribue fortement à l'effet de serre.

Il est incontestable – et confirmé non seulement en France, mais aussi dans la plupart des pays européens – que cette agriculture productiviste enregistre une augmentation tendancielle de ses coûts de production à l'unité produite (donc au détriment du consommateur !) et que les économies d'échelle au-delà d'une certaine taille d'exploitation sont nulles, voire seraient négatives si ces exploitations ne bénéficiaient ni des aides directes à la surface, ni surtout de subventions aux investissements... et pour certaines d'un recours à de la main-d'œuvre salariée sous-payée.

L'ALTERNATIVE : PLUS DE VALEUR AJOUTÉE ET D'AIDES POUR LE TRAVAIL PAYSAN

À côté de ce modèle – qui n'en est plus un ! – depuis plusieurs dizaines d'années, des stratégies alternatives se développent, attendues et souhaitées par la société civile (consommateurs, citoyens, écologistes), au point que les tenants du productivisme sont désormais sur la défensive. Elles sont principalement de deux ordres :

- **Meilleure valorisation de la production par la reconnaissance de signes de qualité (produits bio, labels, AOC, IGP, produits fermiers...)** avec le cas échéant transformation à la ferme et vente directe ou semi-directe au consommateur dans une démarche de relocalisation de la production et des échanges.

- **Adoption de systèmes de production plus autonomes, plus économes et plus respectueux du milieu naturel :** moins d'intrants, moins de matériel, moins de consommation d'énergie fossile, etc.

Tout en produisant moins de volume par travailleur et en exigeant moins de capital d'exploitation par actif, ces stratégies permettent efficacement d'améliorer le revenu prélevé : moins de valeur ajoutée et d'aides captées par le capital d'exploitation versus davantage de valeur ajoutée et d'aides affectables au revenu prélevé et aux cotisations sociales qui sont un revenu indirect et différé (cotisations retraite). Donc davantage d'emplois paysans dans les territoires. Mais moins de chiffre d'affaires pour les industries de l'agrofourmure, de l'agro-alimentaire et des banques...

Ainsi donc, le revenu des paysans n'est plus systématiquement corrélé à la taille de l'exploitation et à la productivité de son travail, ce qui n'empêche pas qu'il y a de grandes disparités de revenus entre les paysans, quels que soient leurs systèmes de production et la taille de leur exploitation... ■